
DUBLIN – Sessions matinales du GAC
Dimanche 18 octobre 2015 – 09h00 à 12h30 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

THOMAS SCHNEIDER:

Bonjour à tous, du moins à tous ceux qui sont dans la salle. Bienvenue à cette réunion du GAC de ce dimanche matin.

Ce soir, nous serons tous ensemble certainement.

Le point 5 de l'ordre du jour est déjà prévu pour être traité ce matin pendant 30 minutes, à savoir la question relative aux codes géographiques à trois caractères comme domaines de premier niveau dans les prochaines séries.

Comme Karin est plus familiarisée avec cette question, dans plusieurs domaines de l'ICANN, nous avons son soutien, alors on va lui céder la parole pour qu'elle fasse une introduction sur la question et savoir ce qu'il faudrait discuter, ici, dans la salle.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

KARIN PERSET :

Merci, monsieur le président. Bonjour à tous. Vous devriez avoir reçu un mémo sur cette question relative aux noms de domaines à trois caractères.

Je vais donc donner un aperçu général.

En premier lieu, je voudrais signaler qu'il s'agit d'une question très différente de celle des noms ou des codes de pays à deux caractères qui nous ont pris très longtemps.

Ici, on parle des domaines de premier niveau, et pas de ceux de second niveau, et nous parlons de futures séries et pas de la série actuelle. On parle d'ici à l'avenir.

Il est aussi important de savoir que le guide de candidature actuel qui régit la série actuelle interdit tous les noms de pays et les codes de pays au premier niveau. Alors ce n'est pas pertinent pour cette série, on ne peut pas appliquer ces noms de pays à ce niveau.

L'année dernière, la GNSO et la ccNSO ont créé un groupe de travail pour analyser la possibilité d'utiliser ces noms de pays et ces codes géographiques au premier niveau dans les futures séries.

En conséquence, Olga a participé à ce groupe de travail et on a analysé les codes de pays ou géographiques à trois caractères, et vraiment on n'est qu'au début du processus et ce groupe reçoit des contributions du GAC. Il n'y a pas de proposition à présenter, on a posé sept questions à tous les SO et AC, et en ce moment, ce sont des situations hypothétiques approximatives, et non une proposition en tant que telle.

Avant de voir les questions spécifiques qui ont été posées au GAC, j'ai pensé qu'il serait peut-être important plus précise quant à ce dont parlent ces questions. Il y en a deux à prendre en compte en premier lieu : les codes de pays à trois caractères, il y en a environ 300 en tout. Par exemple, pour la France, ce sera .FRA, au lieu de .FR.

En outre, il y a un peu plus de 17 000 combinaisons qui ne sont pas des codes de pays, des codes à trois caractères, y compris les TLDs hérités des TLDs existant comme .COM, .NET, .BIZ, etc.. Et quelques 130 nouveaux gTLDs qui incluent beaucoup de gTLDs de marques.

Alors, les codes à trois caractères n'étant pas des codes de pays ont été très populaires dès le début du DNS.

Les questions sont donc applicables à ces 300 codes de pays qui intéressent tout particulièrement le GAC et les

17 000 combinaisons différentes de codes à trois caractères.

Les questions font également référence à un nombre plus grand de noms de domaines internationalisés. C'est un nombre très important qui n'est pas seulement limité aux codes de pays.

Nous passons à la diapo suivante, s'il-vous-plaît.

Voici les sept questions qui ont été posées au GAC.

Il ne faut pas entrer dans le détail, mais les questions sont un peu longues. Je veux tout juste vous donner une idée plus précise de ce dont on parle dans ces questions formulées par l'équipe de travail, je vais essayer d'expliquer un peu dans la prochaine diapo.

Comme je l'ai dit, ces questions reflètent différents scénarios, différentes situations hypothétiques pour ces codes à trois caractères à l'avenir.

Si vous regardez la question 1, on demande s'il faudrait réserver tous les noms de domaines à trois caractères aux ccTLDs et qu'ils ne soient pas disponibles pour des gTLDs.

Voici ce que l'on a fait avec les noms de domaines de premier niveau à deux caractères où les opérateurs de codes de pays auxquels les ccTLDs et les autres codes à deux caractères ne sont disponibles pour personne. La raison pour laquelle ils ne sont pas disponibles, c'est qu'au cas où la norme ISO évoluerait et qu'un nouveau code pays serait créé, ou bien s'il y avait une fusion, et bien ces codes pourraient être disponibles et être utilisés dans ce cas. Comme je l'ai dit, c'est le système actuellement en vigueur pour les codes à deux caractères.

Ici, on peut se demander s'il faudrait mettre en place ce type de systèmes pour les codes à trois caractères, et franchement la réponse penche vers l'affirmative. C'est-à-dire oui, parce qu'il faut faire évoluer la liste ISO au cas où cela serait nécessaire, mais d'autre part, on peut dire que c'est peut-être un peu tard parce qu'il y a beaucoup de codes à trois caractères, plus de 150, presque 200 même à ce jour. Alors c'est peut-être peu réaliste de le faire de cette manière.

La deuxième question fait référence au fait de permettre des gTLDs à trois caractères n'étant pas des codes de pays. Voici donc la situation actuelle dans la version actuelle du guide de candidature: n'importe qui peut

demander ou se porter candidat pour un nom de domaine de premier niveau à trois caractères, quand cela ne correspond pas aux codes de pays de la liste des normes ISO.

La troisième question présente la situation suivante, la même situation hypothétique, le même scénario, mais en outre, on donnerait le pouvoir de veto aux gouvernements pour certains noms géographiques. Ici, il n’y a pas de détails dans la rédaction de la question, mais je crois que l’idée globale, c’est d’éviter une situation comme celle de .SPA, par exemple, pour que les gouvernements puissent donner leur avis, leur opinion, et dire justement ce qu’ils pensent sur des noms qui sont éligibles ou pas. Bien entendu, il est important de déterminer dans ce cas ce qu’est le site d’un pays, un jalon, un nom géographique, mais de dire aussi pourquoi on se limiterait seulement aux trois caractères, voir comment on établit cette limitation des TLDs à trois caractères.

La question suivante a trait à l’utilisation des chaînes de trois caractères comme gTLD. Ceci a trait au statu quo. Le désavantage serait que pour pouvoir s’opposer à une candidature d’une chaîne à trois caractères comme gTLD, y compris quelques codes de pays, les

gouvernements devraient être établie que ce TLD entre en conflit avec les règles sur la similitude de chaîne de caractères, et cela n'est pas si clairement établi ou défini. Alors, il faudrait dire que cette chaîne est similaire et pourrait porter à confusion chez les utilisateurs ou les candidats.

Les questions 5 et 6 portent sur les noms de domaines internalisés. Il y a un peu de confusion créé lorsqu'on fait référence au contexte de trois caractères, parce que l'On suggère que les chaînes à trois caractères d'IDN comme ccTLDs et qu'elles ne peuvent pas être utilisées comme IDN gTLD. A vrai dire, aussi bien les ccTLDs que les chaînes de gTLDs des noms de domaines internationalisés sont utilisés de manière généralisée dans le DNS, alors c'est peut-être un peu trop tard pour établir cette différence.

Ce n'est pas très sensé non plus de distinguer les noms de domaines de premier niveau par leur langue ou parce que ça dépend du code d'écriture, alors la translittération d'un nom de pays ou d'un code de pays pourrait avoir deux, trois, voire plus de versions. Il faut donc prendre en considération la translittération de l'Inde, par exemple, si nous pensons à la langue officielle de l'Inde, alors la translittération a une longueur de trois caractères, mais

dans d'autres langues officielles, la longueur est bien plus importante. Alors, voici donc ce dont parle cette question.

La question 6 est similaire à la question 4 que nous avons déjà analysée, mais elle fait référence aux noms de domaines internationalisés.

La suivante, s'il-vous-plaît.

Alors, pour résumer ces questions, je crois qu'il y a trois questions principales, il y a des questions qui ont trait aux codes de pays et puis les codes qui ne sont pas des codes de pays, tout le reste des codes qui ne sont pas attribués à un pays, et puis les noms de domaines internationalisés, si l'on peut estimer qu'ils ont des dimensions de code à trois caractères ou non.

Je crois que j'ai fini mon introduction, j'espère avoir été clair et m'être faite comprendre, et j'écouterai avec plaisir vos commentaires.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Karin, pour ton introduction. Il y a un élément que je voudrais ajouter à ce qui a déjà été dit. Le secrétariat de ce groupe de travail intercommunautaire a communiqué avec nous en septembre et nous a

demandé de faire des commentaires d'ici au 9 octobre. Nous avons été informés, mais si nous pensions qu'il n'y avait pas de commentaires pour cette date, il faudrait le dire. Et voilà, c'est ce que nous avons fait, parce que nous avons plein de travail, mais on a justement incorporé la question à l'ordre du jour de cette réunion pour pouvoir plus tard donner une réponse au groupe de travail. Aujourd'hui, on va en discuter, il y a des opinions, des positions à transmettre.

La Norvège, je crois que ce pays veut donner une réponse. Je n'ai pas vu d'autres mains levées, mais peut-être faudrait-il un certain temps pour parler de la question ici, alors je vous passe la parole. Je vois des demandes de parole de l'Indonésie, de l'Argentine et d'autres collègues.

INDONESIE :

Merci, Thomas. En premier lieu, bien entendu, nous comprenons qu'il n'y a pas de problèmes avec les codes de pays à deux caractères, mais il faut prendre quelque chose en considération pour l'Indonésie. .ID est utilisé par un grand nombre de personnes, il y a quatre millions et demi qui utilisent également d'autres codes. Il y en a un million qui utilisent .MIDDLE.ID.

Alors on parle de 240 millions de personnes qui doivent être informés par le Ministère qu'ils ne peuvent pas utiliser un identificateur déterminé. Cela veut dire que le gouvernement aura besoin de beaucoup de temps pour parler avec ces millions de personnes qui utilisent ces différents codes que nous appliquons pour l'administration publique, pour le secteur militaire, l'académie, les organisations privées, etc. Ce sera différent si l'on utilise un code unique de pays pour un petit nombre de personnes.

Je veux vous poser une question technique: serait-il possible, du point de vue technique, de laisser certains pays avec les noms de pays à deux caractères, et que d'autres puissent utiliser des codes à trois caractères - serait-il possible d'avoir des codes à deux caractères dans certains cas, et à trois caractères dans d'autres cas? Pour qu'il y ait un .ID pour l'Indonésie à deux caractères, et d'autres pays dont les identificateurs pourraient être à trois caractères, comme .CCC par exemple. Je ne sais pas si on peut le faire du point de vue technique.

THOMAS SCHNEIDER : Pour clarifier la question technique, pourriez-vous répondre ? Quelqu'un peut répondre ?

Je crois que le problème n'est pas de nature technique, parce que cela est traduit dans des adresses IP, en tous cas. Mais s'il y avait des différences techniques entre les codes à deux et à trois caractères, nous vous demandons de nous le faire savoir.

Maintenant, la France veut prendre la parole. Non, la Norvège, la France, l'Argentine, monsieur Cheng Chung-Shu. L'Iran ? Non ? Bonne chance à l'ICG. Et la Thaïlande.

La Norvège.

NORVEGE : Merci, monsieur le président. Je voulais parler un peu plus des réponses à ces questions qui ont été transmises à la liste de diffusion du GAC. Nous pensons que la protection actuelle pour les codes de pays à trois caractères, dans le guide de candidature, devrait rester telle quelle, parce que dans le passé, lors de la première série des gTLDs, nous avons discuté de la question et nous avons estimé qu'il faut donner une protection appropriée aux codes à trois caractères et que cela devrait rester de la sorte.

Nous ne voyons pas de bénéfice à ouvrir les codes à trois caractères pour les codes de pays comme ccTLD non plus. Alors nous estimons qu'ils ne devraient pas être disponibles aux ccTLDs non plus.

Bien entendu, tel que cela a été dit dans la présentation, s'il est permis d'utiliser des codes génériques à trois caractères pour les nouveaux gTLDs, cela serait peut-être une possibilité d'avoir la disponibilité pour différentes attributions ou les futures attributions, mais peut-être que cela ne sera pas possible, comme vous l'avez dit. C'est le désavantage de permettre d'utiliser d'autres codes à trois caractères, mais il y a beaucoup de codes à trois caractères qui existent déjà, alors je crois qu'il ne faut pas être trop strict.

De toute manière, je crois que nous ne devons pas consacrer trop longtemps à discuter des avantages et des inconvénients de toutes ces questions. Je crois que nous avons déjà suffisamment de protection dans le guide de candidature actuelle et il faudrait le conserver comme ça.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci à la Norvège. Alors, vous proposez de continuer avec le même schéma que nous avons pour la première série, ok.

Je passe la parole à la France.

FRANCE :

Je voudrais apporter notre soutien à la position apportée à la Norvège. Effectivement, des règles très précises sont déjà en place dans le guide du candidat, et nous voyons que des désavantages à l'ouverture des codes pays à trois lettres dans le cadre de la prochaine série de gTLDs. Nous avons noté une forte baisse de la croissance des enregistrements dans les ccTLDs en Europe, et nous ne pensons pas que créer de la confusion avec des codes pays à trois lettres qui apparaîtraient dans la racine aiderait nos offices d'enregistrement des codes pays. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci à la France. L'Argentine.

ARGENTINE :

Merci. Aujourd'hui, c'est la fête des mères en Argentine, alors bonne fête des mères à moi-même et à d'autres mères qui sont dans la salle. Ce n'est pas la première fois que je travaille alors que je travaille alors que c'est la fête des mères, ça fait partie de la personnalité de la mère moderne.

Bien, nous avons consulté le ccTLD de notre pays, et ils sont sur la même ligne que ce que la Norvège a commenté.

Nous maintiendrions la même situation du guide de candidature pour la première série, la possibilité d'utiliser les codes à trois caractères, cela signifierait mettre en œuvre le veto des gouvernements.

Dans la première série des nouveaux gTLDs, il a été dit explicitement que le candidat devrait consulter le pays au cas où il y aurait des doutes, au cas où le TLD serait lié à un nom de communauté ou un nom national en rapport avec le pays, et cela ne s'est pas produit. Ensuite, il y a différents conflits liés à l'avis du GAC difficiles à résoudre, et c'est pour cela que j'ai plusieurs doutes là-dessus. Enfin, cela a créé plusieurs doutes pendant le processus. Donc, il faudrait voir comment cela est mis en œuvre. Cela apparaissait dans le premier guide de candidature, cela n'a pas semblé avoir un caractère juridique pour le candidat. Nous voudrions donc voir comment cela doit être mis en œuvre avec les codes à trois caractères et si c'est ouvert, pour d'autres codes.

THOMAS SCHNEIDER :

Monsieur Cheng.

CHENG CHUNG-SHU :

Merci, monsieur le président. Par rapport à ces questions, il me semble qu'il n'est pas urgent, que l'ICANN n'est pas obligé de tenir compte ou d'explorer la possibilité de l'élargissement de la liste ISO des codes de pays à trois caractères. Nous avons le mécanisme de ccTLD à deux caractères qui a été très efficace pendant de longues années, et je pense que ce mécanisme peut résister aux nouveaux enregistrements de noms de domaines.

Lorsque nous parlons de codes de pays à trois caractères, cela est à l'origine identifié aux noms de pays ou de territoires dans beaucoup de domaines. Et il y a un rapport plus profond entre le nom et le code du pays que celui à deux caractères.

Suivant les données, le code alphabétique de pays qui avait été inclus dans la liste ISO en 1974, cela a été utilisé depuis. Ces codes de pays ont été utilisés par différentes organisations internationales pour faciliter l'échange de marchandises et d'informations.

Alors comme notre collègue du GAC l'a dit, et que d'autres l'ont dit auparavant dans la liste de diffusion du GAC, l'utilisation des codes de pays à trois caractères en tant que ccTLD susciterait des confusions, un conflit avec

la pratique actuelle des ccTLDs. C'est pourquoi l'ICANN devrait aborder cette question sérieusement pour que l'utilisation commerciale ou la monétisation des codes de pays à trois caractères soit minimisée dans la mesure du possible. Je ne sais pas si c'est pour cette série ou pour les prochaines. Je pense qu'il faut réfléchir encore une fois avant de se servir des codes de pays à trois caractères comme ccTLD et moins encore en tant que gTLD.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, j'ai la Thaïlande dans la liste maintenant.

THAÏLANDE :

Je ne prendrai pas trop longtemps. Je donne mon soutien aux mécanismes existant dans le guide de candidature avec des codes à trois caractères qui ne sont pas encore permis pour le moment.

Mais l'un des points que je voudrais souligner, c'est que les gouvernements ont des buts politiques publics par rapport aux ccTLDs, et c'est quelque chose qui relève des communautés gérant les ccTLDs. Les codes à deux caractères ont été utilisés à des usages commerciaux et ce que nous voulons, c'est pouvoir nous occuper de cette

question des trois caractères. Je ne sais pas si les ccTLDs veulent se servir de ces trois caractères parce que certains ont été utilisés par d'autres bureaux d'enregistrements.

Alors je ne sais pas si l'on dit dans le guide de candidature qu'il peut y avoir plus d'un bureau d'enregistrement ou d'un ccTLD qui exploite des juridictions telles que nous l'avons vu.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Wanawit. Ce que vous dites est très intéressant. Pour voir si j'ai bien compris : il y a des pays qui n'ont pas de codes à deux caractères parce qu'ils les ont cédés à des entreprises privées et ils voudraient donc avoir des codes à trois caractères comme un ccTLD public, c'est ça ?

C'est quelque chose dont il faudrait tenir compte. C'est quelque chose de nouveau, me semble-t-il, dont nous n'avions pas tenu compte.

Bon, ma liste, maintenant, la Suisse, puis la Chine.

SUISSE :

Jorge Cancio, représentant la Suisse.

Je voudrais juste attirer l'attention de ce comité et demander aussi à Karin s'il y a des précédents par rapport au thème suivant : il y a une liste de codes à trois caractères établie par l'association internationale du transport aérien, l'IATA.

Si nous regardons cette liste, nous voyons qu'il y a des milliers de codes à trois caractères avec des connotations géographiques, puisque cela identifie la situation géographique des aéroports. Nous avons aussi les codes IATA identifiant des régions géographiques.

Ma question donc : est-ce que l'on a tenu compte de ceci auparavant ? Parce que si nous regardons le guide de candidature de 2012, je n'ai pas vu de référence à ce point, mais je ne sais pas si cela est caché quelque part et que je n'ai pas pu le trouver.

D'autre part, je voudrais aussi demander si cela a fait l'objet d'une analyse de la part du groupe de travail qui pose des questions au GAC ainsi qu'aux autres SO et AC.

Merci.

ALLEMAGNE :

Je crois que tel que la Norvège l'a dit, nous donnerions notre soutien à cela. De toute façon, je reviendrai sur ce que l'Argentine a dit. Il faut savoir si le gouvernement sera consulté dans le cas où il y aurait des noms liés à un nom de pays. Ma question est surtout est-ce qu'il y a des problèmes à cet égard pendant la première série ? Je sais qu'il y a eu des problèmes avec un candidat, mais il se peut que cela se soit répété.

Comment cela fonctionnait par le passé, est-ce que le gouvernement peut résoudre ça ? Ou bien s'il y a des chaînes de caractères conflictuelles, comment cela pourrait être résolu ?

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une réponse rapide à la question qui vient d'être posée ? Karin, savez-vous s'il y a eu des problèmes par rapport aux codes de pays à trois caractères ? Je crois que c'était la question qui a été posée.

KARIN PERSET :

À ma connaissance, il n'y a pas eu de problèmes parce qu'ils ont été considérés non éligibles, ces candidatures

ont été considérées non éligibles pendant la première série.

THOMAS SCHNEIDER : Mais la question se rapporte aux codes de pays ou aux villes comme .SPA.

ALLEMAGNE : Ma question concerne les codes de pays. Peut-être que je peux donner un exemple. Je ne sais pas comment cela a été vérifié, par exemple pour le code de pays de l'Indonésie.

KARIN PERSET : Je crois que la candidature pour .IDN a été rejetée parce que les noms de pays n'étaient pas éligibles pendant cette série.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai les Pays-Bas, l'Argentine, l'Italie et le Royaume-Uni.
Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Merci, monsieur le président. Deux commentaires.

Je suis d'accord avec les soucis exprimés. Le groupe de travail avec lequel nous travaillons aurait des avantages à tirer s'il y avait trois ou quatre scénarios ou propositions pour que nous puissions travailler là-dessus. Donc il y a beaucoup de questions, beaucoup de points à traiter et je pense qu'il vaudrait mieux réagir sur la base de trois ou quatre scénarios ou propositions.

Deuxième commentaire qui est général aussi, c'est que même si certains pays ont exprimé leurs soucis, nous devons encore tenir compte non pas en tant que gTLD, mais comme ccTLD, nous devons nous occuper donc de l'utilisation des codes à trois caractères et cela n'est pas du ressort du GAC. Ce n'est pas au GAC d'imposer cela puisqu'il s'agit de thèmes de souveraineté, quoi que l'ICANN décide, s'il y a une possibilité ou le besoin d'utiliser des codes à trois caractères pour des extras ou des points de compétence, comme un code national différent, c'est quelque chose qui me troublerait assez fortement si le GAC, dans son ensemble, décidait pour mon pays. Je pense donc qu'il faudrait respecter la souveraineté de chaque pays pour ce thème-là.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai regardé ma montre et nous avons déjà dépassé de dix minutes le temps prévu, donc veuillez être brefs dans vos commentaires.

ITALIE : Merci, monsieur le président. Je parlerai très rapidement. L'Italie est d'accord, tout à fait d'accord avec les collègues de la France et de la Norvège. C'est pourquoi nous ne pouvons donc pas accepter que les codes à trois caractères soient acceptés comme gTLD.

THOMAS SCHNEIDER : Le Royaume-Uni, pourriez-vous être aussi bref que l'Italie ?

ROYAUME-UNI : Oui. Nous sommes un pays où il y a beaucoup de codes à trois lettres pour les territoires qui dépendent de nous. Nous en sommes encore au processus de consultation sur cette question mais nous n'avons pas encore de réponse à présenter. Nous rappelons qu'il y a quelques grandes entreprises qui ont des marques commerciales avec un code à trois caractères, et bien sûr elles s'intéressent à cette question.

THOMAS SCHNEIDER :

L'un des éléments qui a fait partie des échanges au sein du groupe de travail, c'est que les présidents des groupes de travail estiment qu'il serait utile que le GAC participe de façon plus active qu'il ne l'a fait jusqu'ici au groupe de travail, pour permettre des échanges directs avec le groupe de travail. Je sais qu'Olga y a participé en quelque sorte, donc je vais lui céder la parole.

ARGENTINE :

Le GAC fait partie de ce groupe de travail parce que c'est un groupe intercommunautaire et le GAC en est une des organisations membres. On a toujours le désir de s'engager dans ce groupe de travail chaque fois que ce thème est soulevé dans les réunions, mais je suis la seule à participer à ces appels. Alors pour les collègues intéressés par le travail de ce groupe intercommunautaire, je leur demande de me contacter ou bien d'alterner avec moi dans les appels, parce que les opinions sont différentes et nous pouvons mettre à jour les positions du GAC dans ce groupe de travail.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Il faudrait trouver une manière de consacrer plus de temps pour que la participation soit plus nombreuse.

La France demande la parole pour une seconde.

FRANCE : Je voudrais remercier Karin pour son travail, parce que c'est une question vraiment complexe, et il me semble que sa présentation était très bonne.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Comme nous avons dit au groupe de travail que nous allions leur donner une réponse, comment et quand allons-nous leur répondre ? Il faut le voir.

Croyez-vous que nous pourrions répondre à ces sept questions sur un format électronique et sur la base de la proposition préparée par le personnel de l'ICANN, sur la base de cette discussion ? Puis nous voyons s'il faut leur dire que nous avons besoin de plus de temps. J'en vois qui acquiescent. Il faudrait voir si dans les semaines qui viennent, pas les mois mais les semaines qui viennent, il faut voir si nous pouvons au moins présenter une première réponse préliminaire. Nous n'avons pas à

répondre aux sept questions puisque certaines seront plus faciles que d'autres. Je pense que ce serait plus facile pour nous d'y répondre par voie électronique. Nous avons déjà dit que nous avons besoin de plus de temps, mais il faudrait pouvoir le faire dans les deux ou trois semaines à venir.

Nous pouvons aussi nous servir des échanges avec la ccNSO pour soulever cette question et nous pouvons leur dire que nous avons commencé à discuter de cette question et que nous allons donner quelques réponses à ces questions. Bien, merci beaucoup.

Je crois que nous pouvons maintenant aborder le prochain point de notre ordre du jour qui concerne la révision de l'efficacité de l'avis du GAC. C'est l'item 6 de l'ordre du jour. Avant de donner la parole au secrétariat qui a travaillé sur cette question, je vais faire une petite introduction.

Ce n'est pas une question qui vient d'être soulevée pour la première fois. Il faut évaluer de façon approfondie ce qui arrive avec les avis que nous présentons, ce qui a eu lieu, quelles ont été les réactions du conseil d'administration, comment ils ont mis cela en œuvre. Il

faut savoir si nous sommes satisfaits de la manière dont l’avis du GAC a été mis en œuvre, etc.

Il y a eu des débats à cet égard au sein du BGRI et certains membres du conseil d’administration ont signalé auparavant que l’on pourrait peut-être améliorer cela. Cela ne concerne pas que l’avis du GAC, mais aussi l’avis, la traçabilité de l’avis et sa mise en œuvre en général.

Lors de la réunion précédente, nous avons demandé à la CIG, le GAC lui a demandé d’analyser ce thème, voir ce que l’on pouvait trouver sur le site Web de l’ICANN et sur celui du GAC au sujet de l’avis. Il fallait voir ce qui avait eu lieu, ce qui s’était passé.

Le document que vous avez sous les yeux représente le partage de leur expérience lorsqu’ils ont cherché différentes parties des avis.

Ceci dit, je vais céder la parole à Tracey pour qu’elle présente cette expérience.

TRACEY HIND :

Merci, Thomas. Bonjour à tous. Ce rapport, comme Thomas l’a dit, est exactement ce que je voudrais partager au cours des cinq prochaines minutes parce

qu'il inclut l'approche et le processus suivi pour élaborer ce document que vous avez déjà lu.

La question était d'observer de manière indépendante l'avis du GAC donné à partir de la réunion de Beijing et de toutes les réunions ultérieures pour voir son efficacité quant à l'influence sur les décisions du conseil d'administration pour la mise en place de certaines questions.

Alors j'ai imprimé tous les avis du GAC à partir de la réunion de Beijing, et j'ai également lu tout le courrier échangé entre le GAC et le conseil à partir de ce moment-là jusqu'à ce jour.

J'ai tout imprimé, c'est-à-dire que ceux qui se préoccupent de l'environnement seraient fâchés avec moi parce qu'il y a eu trop de papier, mais ça m'a pris plusieurs semaines de faire ce travail. J'ai suivi un processus d'établir des correspondances une par une, en comparant l'avis du GAC d'une part et les réponses à chacun des sept points de la part du conseil d'administration.

Ce processus a été long et ennuyeux, je voulais regarder avec un regard objectif, je voulais évaluer ce qui n'avait pas marché, ce qui n'avait pas été mis en place,

comment faire pour définir cet effort, comment faire avec le débat, le dialogue que vous, en tant que gouvernement, vous menez à bien. Et ceci vise à avoir un impact sur la politique de l'ICANN et sur sa mise en place. Voilà donc l'objectif.

L'annexe au document, c'est-à-dire un tableau, est la matrice que j'ai pu trouver lorsque j'ai extrait tous ces communiqués, toute cette correspondance. Vous verrez qu'il y a des blancs, cela veut dire que dans certains cas, je n'ai pas trouvé de traduction directe de ces sections. Alors j'ai laissé les espaces vides pour montrer ce que je n'avais pas trouvé finalement.

Il y a eu un grand nombre de réponses à ces questions et le personnel de l'ICANN sait qu'il y en a beaucoup qui les connaissent et qu'il y a des informations qui pourraient être utilisées pour remplir ces espaces vides. Mais nous voulions voir ce que les gens peuvent percevoir, quelqu'un comme moi ou quelqu'un d'externe à la situation. Et bien que l'on puisse obtenir des conclusions à partir de cette information, il y a des chercheurs dans des universités ou des institutions similaires, et bien ce qu'ils pourraient trouver s'ils devaient analyser des discussions et de l'activité du GAC sur les activités

traduites en politiques de l'ICANN. Alors ce rapport traduit ce que moi j'ai trouvé.

Il y a différentes conclusions liées aux registres que l'on a maintenus ou au manque de clarté dans certains aspects du GAC, la manière de grouper l'avis du GAC, d'autres questions liées aux politiques publiques pour voir si c'est clair que cet avis est justement lié à des questions de politiques publiques.

Il y a six recommandations dans le rapport. Je ne vais pas entrer dans le détail parce que j'imagine que vous avez déjà lu le document. Il y a six recommandations dans ce rapport et l'objectif de cette séance est de vous présenter l'information et de vous inviter à nous donner vos commentaires, vos opinions, et si vous souhaitez prendre des actions, si vous soutenez cette recommandation, nous vous prions de nous indiquer quelles seraient les prochaines démarches à suivre de votre point de vue, en tant que membre du GAC, ou peut-être vous pouvez considérer qu'il faut lire le rapport et qu'il n'y a rien d'autre à faire.

Ceci dit, je passe la parole au président.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci d'avoir partagé tout cela avec nous. C'est peut-être intéressant pour vous de savoir que le personnel de l'ICANN travaille à ce jour à la mise en place d'un système informatique interlogiciel permettant de faire un suivi de questions spécifiques, comme l'avis du GAC pour l'utilisation du personnel de l'ICANN, mais aussi pour nous.

Alors cette question est incluse dans l'ordre du jour du conseil d'administration qui aura une présentation sur la question et j'ai parlé ce matin, et même avant cette réunion, avec le président du conseil, bien sûr ce n'est pas pertinent pour vous, mais il m'a indiqué qu'il a la sensation que cela est une question de haute priorité pour eux aussi afin de permettre une bien meilleure information et faire la traçabilité de la responsabilité. Je voulais tout simplement le mentionner pour que vous sachiez qu'il y a un grand intérêt sur l'idée d'améliorer l'information.

Maintenant je mets le micro à votre disposition pour que vous fassiez vos commentaires et que vous nous disiez ce que le GAC pourrait communiquer au conseil d'administration sur cette question. A vous.

Je vois que le Danemark et les Etats-Unis ont demandé la parole.

DANEMARK :

Merci, monsieur le président. Merci beaucoup au secrétariat d'avoir élaboré ce rapport. C'est très important de voir clairement la question et de considérer que ce n'est pas si facile que ça de voir ce qui se passe avec l'avis du GAC avec tous les processus liés aux nouveaux gTLDs. Nous avons donné notre avis et nous continuons à travailler sur la question. C'est très difficile de donner de la visibilité à tout cela.

D'autre part, il est très important de rappeler que le conseil d'administration doit prendre en compte l'avis du GAC, qu'il doit le prendre en compte dûment pour l'adoption et pour l'élaboration des politiques. Voici notre principale responsabilité.

Nous parlons d'une question de responsabilité, de transparence, ce qui veut dire que ce que le conseil souhaite faire doit être clairement établi, ou ce qu'ils ont déjà fait avec notre avis. Et bien entendu, la situation n'est pas très satisfaisante. Je crois donc qu'il faudrait continuer à améliorer, continuer à travailler sur cette question.

Les recommandations du rapport, je crois qu'elles sont utiles comme point de départ. Je pourrais en signaler deux. Peut-être le GAC devrait-il s'occuper de réduire au minimum la possibilité de confusion. C'est-à-dire que nous devons donner des fondements clairs et peut-être suggérer quel est l'objectif de cet avis en termes de politiques publiques. Je crois également qu'il serait utile que le GAC aide le conseil à la mise en œuvre de cet avis. Je crois que nous pourrions utiliser ces recommandations comme point de départ. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, le Danemark.

ETATS-UNIS :

Merci, monsieur le président et Tracey de nous avoir présenté ce document parce qu'il est vraiment utile. Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires faits par le Danemark. Ici, nous avons de bonnes recommandations à prendre en compte et il faut en tenir compte lorsque nous traitons de la question.

Mais maintenant je me demande quelle est la meilleure manière d'agir. Si je regarde le BGRI, le groupe de mise en œuvre des recommandations du GAC et du conseil, et

bien je ne veux pas mettre Manal, ma collègue de l’Egypte, en évidence, mais elle a été coprésidente du groupe pendant quelques temps et je voudrais donc savoir quel est son avis pour donner un nouvel élan à ce groupe et élucider quelle est la meilleure manière d’avancer pour nous assurer que toute la rédaction de l’avis du GAC soit adéquate et faire un bon suivi. On ne sera pas les seuls au sein de la communauté de l’ICANN qui veulent voir une rédaction améliorée.

Vous nous avez donné beaucoup d’informations pour réfléchir et il faut en tenir compte. J’ai un petit doute à présenter par rapport aux recommandations qui sont présentées ici en guise de guide. Ne pensez pas que c’est un désaccord, c’est tout simplement qu’il faut être prudent, qu’il ne faut pas aller trop loin pour être opérationnel. Je voulais tout simplement vous manifester ce doute et en profiter pour vous remercier pour votre travail.

ROYAUME-UNI :

Bonjour à tous. Merci, monsieur le président. Merci, Tracey, pour ton rapport et pour ta présentation, ça a été très utile. Nous reconnaissons l’énorme travail que vous avez fait pour élaborer ce document.

Ma première réaction aux recommandations me mène à dire que je soutiens les propos du Danemark et des Etats-Unis. En réalité, je me concentre plutôt sur la recommandation 2 sur la transmission des fondements de notre avis liés à l'intérêt public. Je crois qu'il est très important que cela soit clair, non seulement face au conseil d'administration, mais face à toute la communauté. Il nous faut communiquer de manière efficace et appropriée les fondements de notre avis pour que les gens n'aient pas à deviner ce qui nous a motivés à prendre telle ou telle recommandation, ou peut-être ils peuvent mal interpréter ce que nous présentons comme avis. Alors la recommandation 2, comme le Danemark l'a bien dit, par rapport à l'intention des résultats en termes de politiques publiques doit être très claire.

Et puis, comme les Etats-Unis l'ont déjà dit, je soutiens l'idée d'avoir une bonne rédaction. C'est quelque chose de très important, ce que vous avez dit comme la mécanique de la rédaction, et bien c'est important, tout cela est important pour le suivi des progrès des avis du GAC, voir comment on a répondu à notre avis, voir la capacité d'identifier des vides et ça c'est vraiment important. C'est une contribution énorme et la recommandation 4 que vous avez présentée.

Voici mes commentaires. C'est un gros travail, il faut lier les actions aux principes opérationnelles du GAC et voir la mise en œuvre de nos engagements après l'ATRT2. Je crois que le travail a été très important, il faut travailler à la mise en œuvre dès que possible. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Le Royaume-Uni. J'ai encore trois orateurs qui ont demandé la parole. Je regarde ma montre. Ceux qui soutiennent cette approche et veulent faire quelque chose là-dessus, et bien peut-être qu'ils n'auront pas le temps de s'exprimer ici. Nous voulons demander s'il y a quelqu'un en désaccord avec la direction que nous sommes en train de prendre et les propositions de Tracey et des autres membres du GAC qui ont déjà pris la parole. Parce qu'il n'y a pas de désaccord alors je voudrais vous poser une question qui a déjà été posée : comment fait-on pour avancer à l'avenir ? Comment gérons-nous la question à l'avenir ?

Il y a une structure existante qui n'a pas été tellement utilisée parce qu'il y a toujours eu d'autres questions plus urgentes à traiter. C'est le BGRI. Manal est quelqu'un de très diligent qui a conduit le GAC dans ce travail. Steve aussi a fait référence à la question et nous en avons

parlé, nous avons parlé des éléments du processus, à savoir nous assurer que les autres comprennent l’avis du GAC comme nous au sein du GAC lorsque nous élaborons notre avis.

Alors la prochaine démarche serait de faire une étude de faisabilité pour voir si on peut le faire du point de vue des ressources, si le conseil peut ou non suivre notre avis, si on le présente d’une manière qui puisse être mise en place. Puis dès que le conseil aura mis en place cet avis, il devrait nous demander si nous, nous considérons que notre avis a été mis en place correctement.

Voici donc des éléments que Steve a partagés avec moi, et je crois que c’est important d’en tenir compte, notamment de tenir compte du travail du BGRI. Je ne sais pas si en plus de Manal il y a d’autres membres appartenant à cette structure, peut-être Suzanne, des Etats-Unis, l’a accompagné. Nous pouvons donc élargir cette composition, mais si vous avez une idée, faites-le nous savoir. Informez-nous. On pourrait utiliser le BGRI pour le travail que l’on peut faire en ce sens. Mais il semblerait important pour le conseil et pour nous-mêmes de soutenir le travail du BGRI et que cela soit établi comme une question de haute priorité dans notre ordre du jour.

Ce serait peut-être une manière d'aller de l'avant. Alors je vous prie de prendre la parole pour me dire si vous trouvez que ce serait une bonne façon de travailler ou si vous avez une autre idée.

ESPAGNE :

Il semblerait que c'est une bonne façon de travailler. Il faudrait établir les détails, les peaufiner. Pour ce qui est de la proposition du président du conseil, je voudrais dire que cet exercice doit aller dans le sens inverse. Non seulement vers l'avenir, mais aussi inclure une révision de l'avis du GAC donné par le passé pour analyser sa mise en œuvre.

Nous pensons que c'est important que l'ICANN ait accordé de l'importance à cette question et y ait attribué des ressources, mais au moins une partie de ce registre doit être fait par le GAC. A savoir l'évaluation de la cohérence dans la mise en place de l'avis du GAC avec les résultats voulus pour ce qui est de la politique publique. Voilà ce que le GAC peut faire.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, je crois que c'est l'idée de ce que l'on discute en ce moment, que le GAC dise s'il est satisfait ou pas de la mise en œuvre et les résultats de son avis.

PAYS-BAS : Merci, monsieur le président. Merci, Tracey, pour ton rapport. Je suis d'accord avec ce qui a été dit auparavant en grande partie, mais de notre point de vue, je voudrais réitérer que nous ne devrions pas nous mêler de la mise en œuvre de l'avis, parce que la mise en œuvre appartient au conseil de l'ICANN.

Nous, nous faisons des recommandations. Je crois que c'est bien de maintenir cela séparé. Nous, en principe, on donne un avis pour qu'il soit appliqué à la politique publique et aux intérêts en jeu, et puis il y a différentes variantes de mise en œuvre que l'on peut prendre comme guide. Mais il est très important de faire la différence, et de la manière dont nous faisons notre travail, dont nous le planifions, et bien parfois on commence le mercredi à 14h, pas toujours mais quand on le fait comme ça, on n'a pas la possibilité de donner des fondements appropriés à notre avis. Alors il faudrait avoir assez de temps pour expliquer dûment ce que nous incluons dans notre communiqué. Merci.

-
- THOMAS SCHNEIDER : Il va falloir clore ce débat très prochainement.
- La Suède insiste, alors je vais lui passer la parole. Mais j'ai la Suisse, la France et l'Argentine. Une minute chacun.
- SUISSE : Je voulais signaler qu'il faut mettre l'accent sur la question qu'il y a des préoccupations pour voir si cet avis est mis en place ou non, et comme Thomas l'a signalé, ainsi que les Pays-Bas, bien des fois on n'a pas le temps d'expliquer les fondements parce qu'on est fatigués, on a faim et c'est trop tard le soir, mais je crois qu'il serait peut-être raisonnable de le faire si on veut que le conseil agisse. Ce serait raisonnable de faire nos commentaires. Merci.
- FRANCE : ... pour ce travail mais en même temps, le résultat est extrêmement décevant parce que ce qu'il nous montre est trop souvent inexistante, partielle ou lente. Lente. Et moi je considère que les gouvernements n'ont pas à s'excuser de demander des procédures d'authentification, des sauvegardes, des règles, des vérifications, nous le faisons au nom de tous les gens qui

ne peuvent pas participer et sont impactés par les décisions de l'ICANN.

Donc, au final, je partage aussi l'avis que le GAC n'est pas non plus le conseiller juridique du conseil. Les gouvernements n'opèrent pas sous l'empire de la loi californienne, donc c'est au conseil de trouver les solutions pour mettre en œuvre ou prendre en compte l'avis du GAC au mieux.

Enfin, la question demeure de savoir quelle est, au fond, la marge de manœuvre du GAC lorsque le conseil ne répond pas ou répond à côté. Aujourd'hui, cette marge de manœuvre est nulle, elle n'existe pas.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je crois qu'il y a une volonté du côté du conseil pour améliorer cette situation et je crois qu'il y a une prise de conscience que les choses doivent être améliorées et je crois qu'il faut saisir cette volonté des deux côtés, et aussi y inclure un meilleur registre.

La Suisse, merci.

SUISSE :

J'ai quelques points à mentionner très brièvement. Premièrement, tenir compte qu'il ne faut pas rouvrir des questions sur ce que c'est que l'avis du GAC ou des choses de la sorte parce que dans le rapport, qui est excellent et pour lequel je remercie vivement, certaines recommandations peuvent nous faire voir que nous ouvrons encore une fois des thèmes sensibles.

Deuxièmement, ce qui a trait au conseil d'administration et au personnel, je crois qu'il est important qu'ils fassent le suivi de ce qui se passe avec l'avis du GAC. Le système d'information, je crois que ça n'aurait pas de sens d'avoir un système informatif nous-mêmes parce qu'il devrait aller ensemble avec celui du conseil, et cela pourrait nous amener aux fondements de décisions du conseil d'administration où ils citent différents éléments apportés par la communauté qu'ils ont pris en compte pour arriver à la résolution finalement adoptée. Je ne sais pas si ce rapport tient compte de tout cela, parce qu'en tout cas, cela devrait faire partie de cet exercice de suivi, cela aiderait, en plus des métadonnées, à établir des identifications, peut-être une numérotation de notre avis pour faire ainsi le suivi des résolutions prises par le conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER :

Ma question finale est donc : êtes-vous d'accord si nous demandons au secrétariat de nous rédiger un texte prêt pour le communiqué qui tient compte de l'efficacité de l'avis et qui dit que nous allons participer, avec le conseil, avec le BGRI, pour que cela soit clair et que l'on voit que le GAC s'intéresse à l'amélioration de la question parce que nous ne pouvons pas non plus attendre pour toujours, il faut simplement signaler que c'est quelque chose d'urgent. Vous trouvez que c'est bien ? Vous êtes d'accord ?

Je ne vois pas d'objection, donc je crois que nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour.

Le point numéro 7, le WHOIS et le NGRDS.

Mon Dieu, c'est difficile à dire, hein.

Alice, de la commission de l'union africaine, et la Thaïlande.

ALICE MUNYUA :

Le groupe de travail de la sécurité publique a fait le suivi et la Thaïlande va faire une présentation. Par la suite, nous prendrons la parole.

THAÏLANDE :

Merci à tous, bonjour. C'est bon de participer et d'être présent ici.

Nous allons voir les premières questions qui ont trait au WHOIS et au NGRDS. Nous avons travaillé avec le groupe du WHOIS et je veux dire que nous aurons une réunion lundi, puis mardi nous reparlerons de ces questions. Cela a trait au WHOIS et l'objectif est de voir comment le GAC peut participer aux questions qui ont trait au WHOIS et au NGRDS.

C'est une nouvelle génération de données d'enregistrement, pour que vous le sachiez, les questions que le GAC va aborder auront trait à la sécurité publique, la protection des consommateurs, la protection des données et l'application de la loi.

Il y a un travail sur le WHOIS actuellement, il y a beaucoup de travail qui a été fait. L'idée c'est d'améliorer le travail déjà réalisé et de voir comment le nouveau système qui va remplacer le WHOIS, c'est-à-dire le NGRDS de nouvelle génération, va fonctionner.

Avant, au WHOIS, nous avions les informations de contact, on avait le contrat technique, le titulaire et le contact administratif. Dans la prochaine génération, il y

en aura sept. Aussi le contact légal, ou la personne du département légal, aura accès à ce type d'informations.

La prochaine diapo. Ici, on voit un résumé. C'est le résumé d'un document qui a été préparé par la CIG. Il y a deux groupes de travail, un pour améliorer le WHOIS actuel et puis le suivant. Là, nous avons le RAA qui a trait à la révision de la précision du WHOIS, de son exactitude, il faut vérifier l'information du bureau du titulaire et aussi ce qui a trait aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Là, il y a un autre travail fait parallèlement et qui a trait au caractère et à la traduction et la translittération des données d'enregistrement internationalisées. On vise à ce que tout le monde puisse entrer l'information dans sa propre langue. Mais quand on dit que la traduction et la translittération ne sont pas obligatoires, de la langue originale vers l'anglais, ceci se passe dans des délais différents. Parfois, il y a des conflits parce que cela ne se passe pas bien. Dans la prochaine génération, nous aurons donc la GNSO qui vient de publier un rapport préliminaire. La période de consultation publique finit vers la fin septembre. Alors on envisage la possibilité d'avoir un processus de PDP et dès que ce PDP sera fait, il va y avoir des questions.

Le groupe de travail veut continuer avec l'avis du GAC existant pour que le WHOIS existant passe à la prochaine version du WHOIS.

L'image suivante, s'il-vous-plaît. Pardon, la précédente.

Là, vous voyez une image d'autres politiques qui ont trait à différents moments et différentes portées. C'est bien de voir comment l'IDN et les nouveaux gTLDs se connectent. Le changement va affecter tous les noms de domaines, mais les ccTLDs ne sont pas inclus ici quant à leur exécution. Certains pays ont leur contrat avec le gouvernement, d'autres non. Il faut une politique publique du GAC pour que tout cela puisse être mis en place dans toutes les unités constitutives.

La prochaine diapo.

Voici les détails des questions pour le RDS de prochaine génération. Tout cela est inclus dans le document de le CIG, cela a trait à l'objectif des utilisateurs qui peuvent avoir accès aux données d'enregistrement. L'accès, c'est-à-dire, les états peuvent suivre pour la précision de données, la protection, le caractère privé des données dans les pays. Il y a des gens en Thaïlande par exemple, qui ont des noms de domaines et Interpol ou la police suédoise veut aller dans la partie légale de ce nouveau

contact. On peut alors voir qu'il est éligible pour avoir accès à ce contact.

Un autre a trait à l'exactitude des données. Cela implique l'écriture non latine et ceci peut permettre de comprendre quelque chose quand le titulaire est japonais. Voilà la structure des données. C'est peut-être un peu trop technique pour le GAC.

L'anonymisation, il faut bien la comprendre. La coexistence a trait au système juridique, nous continuons avec notre avis permanent qui inclue aussi les sauvegardes pour toute la catégorie A. C'est par exemple .PHARMACY ou quoi que ce soit, c'est-à-dire où il faut préciser l'adresse de contact.

On peut aussi envisager le coût, ce qui peut aller bien au delà de l'argent. Le coût a trait aussi à la charge, la responsabilité. Si le contact n'est pas correct, qui sera responsable de cette imprécision ?

Puis il y a les bénéfices et les risques du RDS de nouvelle génération. Cela est inclus dans le PDP qui surgir d'ici peu. Voilà.

Ici, il y a trois points à signaler. Premièrement, comment aller de l'avant avec l'avis du GAC existant dans la

nouvelle génération ? Là, on résume ce que nous avons choisi. On fait le mapping de ces questions.

Puis deuxièmement, on parle de l'échange de politiques publiques nécessaire de notre point de vue, ainsi que pour l'avis du GAC.

Troisièmement, comment coordonner avec la GNSO ?

Je crois que nous avons un mécanisme que nous appelons Quick-Look Mechanism, que Suzanne et Manal analysent en ce moment. Il faut savoir comment ça fonctionne.

Voilà donc le résumé de notre groupe de travail et je passe maintenant la parole pour que vous posiez vos questions ou fassiez des commentaires.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour votre présentation.

Tous les représentants ont la parole. Je ne sais pas qui veut poser des questions.

INDONESIE :

Je voulais demander au collègue de la Thaïlande, que je remercie énormément pour son travail, parce qu'on a beaucoup travaillé pour le WHOIS. Je ne sais pas

comment l'étude a été faite. Allez-vous vérifier la réglementation de chaque pays ? Parce que chaque pays a – je ne sais pas comment dire – chaque pays a des données privées ou un système de sécurité. Il y a des pays dans lesquels les données sont ouvertes et d'autres non, et je crois que cela varie vraiment dans chaque pays.

Avez-vous fait une étude pour savoir effectivement comment ces données sont traitées dans les différents pays ? Pour savoir si c'est ouvert ou fermé parce qu'en général, ces données privées sont fermées pour des questions de sécurité personnelle ou nationale.

THOMAS SCHNEIDER :

Je crois que si voulez, vous pourrez répondre à cette question.

THAILANDE :

Oui. Ces données d'anonymisation, de confidentialité, on n'a pas fait de résumé, mais nous savons bien qu'il y a une question de sécurité qui varie d'un pays à l'autre. Par exemple, dans certains pays c'est pour le bénéfice du consommateur et on essaie de faire la question la plus ouverte possible. Dans d'autres pays, si l'on est ouvert pour certaines activités, si on a un site Web, on peut

causer des problèmes, alors il faut bien analyser la question.

THOMAS SCHNEIDER : D'autres commentaires ? D'autres questions ? Wanawit voudrait prendre la parole.

THAÏLANDE : Je crois qu'on a parlé des cadres de l'anonymisation des données et je crois que ça vaut la peine d'analyser les points signalés parce que lorsqu'on parle de questions internationales, je crois que c'est un des groupes les plus larges, les plus divers. On parle de différents cadres qui ont trait à l'OCDE.

Alors il faut voir quels sont les cadres d'anonymisation ou de vie privée de l'APAC. La plupart des pays utilisent les cadres de l'APAC à l'intérieur de leurs frontières. Parce qu'on parle aussi de normes transfrontalières de sécurité que l'on débat aussi au sein de l'APAC. Je crois que si certains gouvernements se sont mis d'accord sur la question, et bien ce serait quelque chose de bien à faire. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : D'autres questions ? D'autres commentaires ? Ok.

TOM DALE : Merci, Thomas. Quant au processus qu'il faut poursuivre, pourrions-nous être d'accord sur le groupe de travail sur la sécurité publique ? Croyez-vous que vous avez suffisamment de membres intéressés, motivés, liés au GAC, si je peux le dire ainsi, pour participer au processus d'élaboration des politiques lorsqu'il sera commencé pour les services de la prochaine génération ? Parce que l'idée est d'avoir davantage de bénévoles au sein du GAC. Nous avons besoin de plus d'informations sur ceux qui pourraient participer à ces PDP, au processus d'élaboration de politiques pour les prochaines générations dont je sais qu'il durera assez longtemps.

Je crois que le groupe de travail a suffisamment d'experts dans ce domaine, mais je me demande s'ils suffisent au travail qu'il faut faire, si vous pensez que les ressources existantes sont suffisantes ou si vous pensez qu'il y a quelqu'un d'autre qui pourrait travailler avec nous au GAC.

sont pas tous membres du GAC, mais ce groupe a beaucoup d'experts des organismes de protection des consommateurs et des organismes d'application de la loi. Mais bien sûr, il y a aussi des membres du GAC et tous les membres du GAC sont encouragés, sont invités à participer au travail que ce groupe de travail effectue pour l'élaboration de politiques qui est coprésidé par la Thaïlande et la Commission de l'Union Africaine.

Il y a là un grand nombre d'experts et la présentation qui en a été faite montre qu'ils ont fait de gros progrès dans leur travail et qu'il s'agit d'excellentes ressources pour le travail du GAC.

Il y a en particulier des membres du GAC et des spécialistes, des conseillers du GAC qui participent au travail de ce groupe qui a fait beaucoup de progrès jusqu'ici.

INDONESIE :

Est-ce que je peux répondre à cela, Tom ? Parce que le mois prochain parce que le mois prochain, nous aurons la réunion de l'IGS au Brésil - très difficile de prononcer le nom de la ville – nous allons avoir une réunion des leaders de haut niveau et si nous considérons le

programme de l'IGS et les groupes de travail, il y a à mon avis deux questions essentielles.

D'une part l'ouverture de l'Internet, et d'autre part la sécurité de l'Internet qui est toujours un thème très important. Comment trouver une intégration entre les deux ?

A la réunion des leaders de haut niveau, nous aurons peut-être les circonstances appropriées pour que tous les leaders discutent des différents processus de politiques pour l'avenir. Comme nous serons tous représentés là par nos ministres, au Brésil, nous espérons que ces ministres pourront se référer en particulier à ce processus d'élaboration des politiques et en particulier dans ce domaine au delà de ce qui se fait à l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, l'Indonésie. L'Union Africaine, puis la Thaïlande.

UNION AFRICAINE :

Merci, monsieur le président. Je voulais dire que je suis d'accord par rapport à ce qui a été dit sur la question des ressources supplémentaires qui n'a pas encore eu de réponse. La réunion avec la GNSO sera très utile pour que

nous voyions jusqu'à quel point il faudra que nous soyons engagés dans ce travail.

Il faut dire aussi que le groupe de travail sur la sécurité publique va faire une réunion pour discuter, peaufiner les détails de son plan de travail. Nous avons fait beaucoup travaillé dans ce domaine et nous en allons en présenter les résultats mardi.

Quant aux ressources requises, nous en parlerons lors d'une réunion privée du groupe de travail qui aura lieu pendant l'après-midi dimanche. Nous reviendrons donc vers le GAC ensuite pour l'informer de la demande ou des propositions. Nous allons probablement avoir besoin de la participation de bon nombre des membres du GAC qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine.

Je cède la parole en dernier lieu à la Thaïlande.

THAÏLANDE :

Comme Tom l'a dit, je voudrais partager avec le GAC l'expression du besoin de participation à ces équipes. Si vous considérez l'expérience du processus de PDP sur la traduction et la translittération, nous pouvons avoir à travailler par l'intermédiaire du GAC sur la base du consensus. Mais le PDP est mis en place, le pays peut

présenter son opinion et il se peut que nos recommandations, les recommandations qui en résultent ne soient pas peut-être pas favorables à ce que nous espérons avoir.

Mais ce qui est important, c'est de pouvoir participer à la discussion de ces thèmes importants pour nos communautés. C'est là que votre contribution va aider vos communautés, c'est pour cela que vous devez participer au processus PDP, parce que vous aidez de la sorte vos communautés dans les questions concernant le WHOIS. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci.

ETATS-UNIS :

Merci, monsieur le président. Je voulais juste exprimer mon soutien à ce que Wanawit vient de dire. Nous aurons peut-être à tenir compte de cela dans notre réunion avec la GNSO.

Un petit aide-mémoire : le groupe de travail entre le GAC et la GNSO travaille depuis un certain temps. Je regarde Olga qui acquiesce à mon intention. Olga, moi-même, Manal, nous avons tous été engagés pour voir comment

nous pourrions coordonner les résultats des processus d'élaboration de politiques et nous croyons que nous devons travailler de façon très minutieuse, très consciencieuse pour voir les questions détaillées qui nous sont présentées. Voilà une partie des recommandations de l'ATRT1.

Nous sommes déjà sur le point de mettre en œuvre toutes ces recommandations. Il est donc important d'allouer suffisamment de ressources chez nos gouvernements, par rapport aux experts que nous devons consulter. Je voulais tout simplement faire cette réflexion.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour cette suggestion très utile. Je voudrais clore cette séance et aborder la prochaine qui concerne le numéro 8 de l'ordre du jour, qui concerne les candidatures communautaires.

Nous en avons déjà discuté dans des réunions précédentes. C'est un thème dont Mark Carvell dirige les discussions, et comme maintenant le médiateur de l'ICANN parmi nous, Chris LaHatte, nous allons profiter de sa bonne volonté pour partager son expérience à cet égard.

Vous avez reçu par courriel un rapport qui était publié par le bureau du médiateur sur les questions liées aux évaluations des priorités des communautés et des candidatures communautaires.

Je cède donc la parole à Mark pour qu'il fasse de la présentation du thème que nous aborderons pendant cette séance.

MARK CARVELL :

Merci, monsieur le président. Nous avons une demi-heure pour cette séance. A vrai dire, la question a fait l'objet de débats au sein du GAC depuis longtemps. C'est un domaine qui suscite des soucis.

Il y a des candidatures communautaires qui ont réussi, mais il y en a eu très peu. Il y a eu aussi des problèmes avec les CPE, le processus d'évaluation donnant la priorité aux communautés. Il y a eu beaucoup de plaintes, beaucoup de critiques. Les candidatures rejetées ont maintenant des difficultés à la suite de la situation dans laquelle elles se trouvent, des controverses et des processus d'enchères qui sont en cours.

J'ai mis à jour le document que j'avais préparé pour la réunion de Buenos Aires, notre dernière réunion. Il y a la présentation de l'avis que le GAC avait donné sur cette question.

Le document tient compte aussi ou considère l'avenir pour voir ce que nous pourrions dire dans le communiqué pour anticiper la prochaine et surmonter les barrières, les obstacles, les difficultés que les candidatures communautaires ont eu à affronter pendant cette série.

Comme Thomas l'a dit, le fait le plus récent a été la publication d'un rapport du médiateur Chris LaHatte, qui est à ma gauche. En ce sens-là, mon document est déjà en quelque sorte daté et nous avons diffusé le rapport de Chris que nous remercions de nous avoir rejoints aujourd'hui. Nous apprécions qu'il nous explique comment ce thème lui est parvenu pour l'analyse, quel est son mandat pour ces recherches et quelles sont les conclusions auxquelles il est parvenu, ainsi que ce qu'il demanderait à la communauté de prendre en compte, ce dont la communauté devrait tenir compte pour les prochaines séries.

Il semble que les objectifs d'intérêt public pour promouvoir les intérêts des communautés dans les processus qui sont établis ne vont peut-être pas être concrétisés. Une partie de ceci peut concerner le système. Une autre partie peut concerner les procédures, mais il y a des corrections apportées à l'approche mise en œuvre. Il y a des leçons que l'on a tirées de tout cela et différentes manières d'identifier les contributions que nous avons pour ce thème en particulier. Ce qui se passe par rapport aux intérêts des communautés, comment ils sont défendus, et les opportunités que nous avons dans le système des noms de domaines pour promouvoir ces intérêts alors que nous continuons à élargir ce système.

Je cède la parole à Chris pour qu'il se présente et qu'il explique aux communautés l'approche qu'il a adoptée pour répondre à toutes ces questions qui lui ont été adressées dont bon nombre se rapportent au thème que nous abordons ici. Je cède la parole à Chris.

CHRIS LAHATTE :

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée d'aborder cette question. L'une des raisons qui m'a poussé à commencer à analyser le processus des CPE, c'était la manière dont le médiateur de l'ICANN travaille,

parce qu'il représente l'une des fonctions de responsabilité de l'ICANN. Dans un autre contexte, bien sûr, nous parlons des fonctions de la responsabilité par rapport à la transition des fonctions de l'IANA. Il est important de souligner que même si la reconsidération, le réexamen des processus, des IRP, ont pris une bonne partie du temps alloué au groupe de travail, dans mon bureau nous voulons aussi que l'ICANN rende des comptes et disons, qu'il se rende responsable de qu'elle fait.

Le bureau du médiateur est très différent du reste des départements au sein de l'ICANN. Je n'ai pas les facultés pour faire quoi que ce soit, je ne peux qu'émettre des recommandations. Si nous estimons que quelque chose devrait être fait, j'en informe les parties concernées et je leur fais des recommandations, mais je n'ai pas le pouvoir de les obliger à mettre en œuvre cela.

Cependant, comme une partie de la fonction de révision de la responsabilité pendant la période des candidatures nouveaux gTLDs, si une partie quelconque venait dans mon bureau pour se plaindre du processus ou pour signaler des irrégularités quelque part ou en dehors du processus. L'équipe des nouveaux gTLDs de l'ICANN traite cette information de telle manière que la

candidature reste en attente tant que la question n’aura pas été clarifiée ou résolue.

Pour des raisons diverses, moi j’ai reçu des critiques, des réclamations liées à une série de candidatures et malheureusement, je n’ai pas pu faire beaucoup de recommandations qui aient pu leur être utiles.

Ce qui m’inquiète, c’est que ces candidatures sont dans une période d’attente pendant qu’on analyse la situation, et ce dans le contexte suivant : il y a certains candidats qui utilisent le système de responsabilité pour explorer tous les moyens possibles d’avoir accès à ces lois-là. Je ne veux pas être critique vis-à-vis d’eux, mais ils sont passés de mon bureau à un processus de réexamen et à un processus d’IRP, et cela signifie que les candidats ont maintenu ce processus en suspens pendant très longtemps.

Il n’y a qu’à dire ce qui s’est passé avec .AFRICA, et sans autre commentaire, pour que vous compreniez comment le processus a été arrêté. J’essaie de vous expliquer les raisons qui m’ont poussé à analyser le fonctionnement de l’ICANN pour les candidatures de EIU et les candidatures communautaires.

A vrai dire, cela ne porte pas atteinte au traitement des candidatures, parce que cela ne porte pas atteinte à un candidat en particulier, alors si j'analyse ces candidatures, il n'y a pas de conséquence ou d'effet direct. Donc j'ai demandé l'année dernière au conseil d'administration de me permettre de faire quelque chose à cet égard. Ça a été la seule occasion à laquelle j'ai dû demander une permission. J'ai entamé cette tâche d'analyse des candidatures et j'ai publié la semaine dernière mon rapport définitif.

Mon idée était de m'entretenir avec la communauté, de leur dire de présenter leurs commentaires parce que ce thème m'intéresse. Je ne vais pas lire mon rapport ici puisque vous l'avez reçu, mais là on exprime ou on montre les plaintes des candidats et de la communauté en général sur le processus.

Je vais faire quelques commentaires généraux. Je crois que nous n'avons pas d'idée claire par rapport au but des candidatures communautaires, et je crois qu'il y a eu certaines défaillances fondamentales dans une bonne partie de ces candidatures parce que beaucoup se servent d'une phrase qu'on utilise aux Etats-Unis pour montrer que l'idée est très bonne, en ce sens que les communautés puissent participer aux processus et

puissent avoir de nouveaux gTLDs. Mais lorsque l'on réfléchit à la raison pour laquelle une communauté voudrait avoir un nouveau gTLD, on commence à se poser bien d'autres questions. Il y a eu un débat assez virulent à cet égard, mais pas de philosophie claire pour montrer pourquoi il fallait donner la priorité aux communautés dans ces candidatures. C'est ce qui a donné lieu au plus grand nombre de problèmes qui se sont produits.

En général, le processus, à mon avis, a fonctionné correctement, il y a eu des écueils, quelques problèmes avec les candidatures, comme pour le cas de .GAY. Mais mis à part cela, il y a un processus minutieux et très soigneux réalisé par l'EIU et par le personnel de l'ICANN concerné. L'association des utilisateurs d'Internet a mis l'accent sur le fait qu'on pouvait recommander l'approbation d'une candidature à l'ICANN mais qu'on ne pouvait pas prendre une décision pour le comité des nouveaux gTLDs. Ce comité a adopté chacune des présentations de l'IEU parce que c'est un organe qui travaille de façon très professionnelle.

Voilà donc une présentation, un aperçu de ce qui s'est passé, et je serai à votre disposition pour discuter de tout

ce que vous voudrez par rapport à mon rapport ou à ce que j'ai fait avec chacun.

MARK CARVELL :

Merci, Chris, pour cette rapide présentation et pour les arguments de tes propres recherches, et les éléments clefs de tes conclusions.

Un point sur lequel je voudrais avoir des précisions, qui se rapporte à l'EIU – *Economist Intelligence Unit* – donc l'un des points pour lesquels je voudrais des clarifications: est-ce que tu sens que tu as été suffisamment transparent dans ce travail? Crois-tu qu'il aurait fallu une occasion de présenter un recours? Je ne sais pas s'il y a eu des considérations particulières concernant la transparence, les critiques que nous avons reçues des candidats qui ne savaient pas ce qui se passaient, comment ils pouvaient répondre.

CHRIS LAHATTE :

J'ai parlé avec plusieurs candidats de la question de la transparence. Certains étaient satisfaits de ce processus, d'autres assez inquiets. Il faut établir la différence entre ce que l'EIU fait et les similarités des chaînes de caractères et d'autres tribunaux. Il y a des tribunaux qui

font cela dans des questions juridiques avec un processus d'arbitrage. En général, lorsque l'on parle d'un arbitrage, il y a des présentations faites à un arbitre connu et l'on publie le résultat.

D'autre part, l'évaluation de l'EIU était un modèle assez strict où l'on faisait état d'une évaluation point par point, ce qui est très différent d'un processus général qui peut avoir lieu dans tout autre type d'arbitrage. Voilà pourquoi ce processus de recherche et d'analyse ne peut pas être considéré comme un processus juridique tel que l'arbitrage.

Une fois dit ceci, il me semble que nous pouvons concevoir un processus un peu plus ouvert pour que les gens sachent ce qui arrive, comment cela arrive et ce que fait cette unité EIU. Lorsqu'on analyse tous les documents, que vous pouvez lire sur la page Web de l'ICANN, que vous pouvez trouver si vous les cherchez, vous pourrez comprendre les bases sur lesquelles s'appuie cette unité pour travailler et les modalités de leurs recherches et de leur analyses.

C'est transparent, mais cela peut être rendu opaque par le site Web de l'ICANN qui n'est pas justement le plus

convivial pour l'utilisateur au moment de chercher de l'information.

MARK CARVELL :

Oui, il est évident que c'est un élément dont il faut que nous tenions compte lorsque nous parlons de la communication et de la transparence.

Un autre point que je voudrais vérifier avant que mes collègues puissent poser leurs questions puis faire leurs commentaires, puisque nous avons dix minutes à peu près.

J'ai dit, j'ai mentionné une possibilité assez sombre, en ce sens que les candidats communautaires seraient dans une étape conflictuelle à l'heure actuelle et que la seule façon de résoudre ce problème serait les enchères. Je ne sais pas quel est ton point de vue à cet égard. Moi, je peux aborder un aspect de cela. C'est difficile pour certains candidats dans cette situation d'avoir les ressources, les sponsors, l'assistance pendant le processus des enchères s'ils doivent respecter les engagements ou les obligations qui leur sont imposés dans la candidature originale. Je ne sais pas si ce point a attiré ton attention, je crois qu'on peut utiliser un terme

en anglais qui concerne quelque chose à double tranchant.

Il faut être flexible dans les politiques d'enregistrement d'une part, parce qu'il y a un engagement à respecter par rapport à la candidature originale dans ce processus des candidatures communautaires et à la différence des candidats habituels, il peut y avoir une question conflictuelle. Et quelles peuvent être les conséquences de ce conflit si l'on tient compte du processus des enchères ? Je ne sais pas si l'on a analysé cela.

CHRIS LAHATTE :

Oui, les candidats communautaires peuvent apporter des modifications aux candidatures. Ce n'est pas un processus facile mais si un candidat communautaire doit aller aux enchères et qu'ils estiment que les limitations de la candidature présentée en tant que candidature communautaire leur porte atteinte, ils peuvent donc considérer quelque chose qui pourrait rendre cette candidature plus appropriée. Mais il faut voir, évidemment, comment fonctionne le processus des enchères. C'est un processus qui peut être assez simple, à savoir c'est celui qui fait la meilleure offre qui gagne. Cela ne tient peut-être pas compte des modifications que

l'on pourrait apporter à la candidature originale. Si on n'a pas l'argent, on ne pourra pas remporter les enchères.

MARK CARVELL : Est-ce que quelqu'un aurait des questions ou des commentaires ? Olof ?

OLOF NORDLING : Merci beaucoup. Je voudrais juste compléter cet aperçu général pendant que l'on réfléchit aux questions.

Il y a aussi une procédure d'objection communautaire, que l'on demande une chaîne de caractères particulière ou non. C'est une modalité de demande d'arbitrage qui a précédé l'évaluation à priorité communautaire. S'il y a un candidat qui a présenté une candidature communautaire qui est en conflit avec d'autres candidats qui demandent la même chaîne de caractères, ou une chaîne de caractères prétend à confusion. Alors l'évaluation de la priorité communautaire, l'objection communautaire, s'il le faut, enfin, si vous avez les enchères pour apporter une solution finale à la situation conflictuelle. Merci.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup, c'est une information précieuse pour mieux comprendre la situation actuelle.

Je crois que la Commission Européenne veut parler, ainsi que la Commission de Radiodiffusion Européenne.

COMMISSION EUROPEENNE :

Merci beaucoup, Chris LaHatte, pour votre rapport. Je sais que beaucoup de membres du GAC s'inquiétaient de ce processus, et bon nombre d'entre nous aussi. Nous avons des plaintes et des critiques à faire par rapport à ce processus, alors votre évaluation nous permet de voir plus clairement quelles sont les conditions, ce qui s'est passé et l'on identifie un processus futur, s'il y en a un, qui pourrait être amélioré.

Il me semble que du point de vue du GAC, c'est ce que nous devrions analyser maintenant. C'est-à-dire comment faire pour que le processus à l'avenir, s'il y a une nouvelle série de gTLDs, soit amélioré par rapport aux candidatures communautaires. Je crois que cela apparaît dans le document que nous avons utilisé en tant qu'antécédent pour ce point de l'ordre du jour. Je pense donc que les aspects liés aux politiques publiques, aux communautés qui sont intéressants pour le GAC sont des domaines où il faut mettre l'accent à l'avenir.

Je veux donc féliciter les collègues. Je regrette que n'ayons pas pu faire davantage pour cette série que de nous rendre compte de ce qui était erroné, mais le document nous permet de voir quels sont les domaines où l'on peut apporter des améliorations.

MARK CARVELL :

Merci, la Commission Européenne, merci à Megan.

Giacomo, de l'EBU.

COMMISSION DE RADIODIFFUSION EUROPENNE: J'ai quelques données que je voudrais présenter à Chris LaHatte pour attirer son attention et voir quelle est sa réaction, parce qu'il me semble que ces données n'apparaissent pas clairement reflétées dans la conclusion finale de la recommandation, surtout si je me fonde sur ce que l'Union Européenne a proposé comme suggestion pour l'avenir. Il me semble que cela n'apparaît pas dans la version finale du rapport.

Nous avons dit que la communauté de l'ICANN avait un intérêt particulier à apporter à deux types de candidature lors de la dernière candidature de domaines de TLDs qui étaient celui des noms à base géographique de la communauté. Le taux de succès des noms

géographiques est à peu près de 85%, mis à part ces quelques cas, et nous en discuterons après.

Mais pour les communautés, nous parlons d'un taux de succès de moins de 25%. Nous devrions dire que cela s'approche plutôt de 20% que de 25%. Quatre candidatures sur cinq ont été rejetées.

La semaine dernière, nous avons .GAY, comme on l'a dit, qui a été rejeté sur la base du critère des liens dans un monde où dans 60 pays du monde le .GAY peut être considéré comme légal, parce que ce n'est pas un délit. Donc le problème est de savoir ce que signifie le lien et voir quelle est la question spécifique. Même si nous considérons ces 20%, 25% comme un taux réduit, aucune de ces candidatures qui ont été approuvées n'est encore opérationnelle, même après trois ans depuis le début de la nouvelle série.

Il y a eu des demandes de reconsidération, il y a un CPE et un IRP. Alors si nous considérons ce 80% au delà de ce que cela peut être dans le domaine contentieux, 80% sont basés sur des candidatures de noms géographiques et des candidatures du TLD. Ne s'agit-il pas d'une preuve que quelque chose n'a pas bien marché pendant le processus ?

Pour moi, c'est assez évident. Comment cela se fait-il qu'on n'en dise rien dans le rapport? Parce qu'il me semble qu'il y a une possibilité d'amélioration pour la prochaine série des gTLDs. Merci beaucoup.

MARK CRAVELL :

Merci. Je ne sais pas si vous voulez répondre à cela.

CHRIS LAHATTE :

Je n'ai pas eu de doute concernant les questions de responsabilité. Je sais que certaines personnes ont dit qu'il y a eu un abus de ces fonctions, mais la question c'est que parfois lorsqu'on crée un système complexe de candidature où il y a tant d'aspects juridiques dont il faut tenir compte, il faut savoir ce que l'on veut obtenir de cela. L'une des possibilités d'avancer avec ces processus juridiques, à mon avis, est qu'il faudrait que l'on présente un recours par rapport aux objections communautaires et à la similarité des chaînes, ainsi que les décisions sur les droits légaux. Parce que cela nous aurait aidé dans une révision, mais cela n'aide pas les candidatures communautaires à entreprendre le processus CPE, parce que la structure de l'ICANN permet l'utilisation du réexamen et celle d'un processus de révision.

Un bon nombre de personnes ont travaillé sur ce système par l'utilisation de processus. Je ne sais pas pourquoi ils ont fait cela. Je peux tout simplement dire quels sont mes soupçons, mais si vous avez l'occasion de vous servir d'un appel, ou d'un recours, ou d'un processus de responsabilité et que vous mettez beaucoup d'argent pour présenter une candidature, il est évident qu'ils vont se servir de ces processus. Il est difficile de critiquer les gens parce qu'ils font cela.

Ce que nous aurions dû prendre en compte, peut-être c'est la vitesse à laquelle nous pouvons avancer dans ces processus-là. Par exemple le processus de l'IRP peut être ennuyeusement lent, en particulier. Je travaille aussi comme arbitre dans d'autres instances et j'ai une vision très claire de la gestion des dossiers dans les arbitrages. Parfois, on peut faire avancer certaines choses dans le processus d'arbitrage, en particulier lorsqu'on est occupé à essayer d'avoir des témoins, ou bien lorsqu'il y a la question de la présentation des documents. Mais vous savez que les avocats veulent mieux faire les choses pour garantir à leurs clients le succès, et alors dans tous les systèmes, il faut analyser ce qui a été établi d'une manière générale et ce qui peut être injuste. Si l'on peut présenter un recours contre un IRP parce qu'on l'a trouvé

injuste et qu'on n'en est pas satisfait, il faut en tenir compte pour la prochaine série. C'est difficile de critiquer les gens parce qu'ils se servent de systèmes déjà mis en œuvre et que leur utilisation peut représenter un avantage stratégique.

MARK CRAVELL :

Merci, Chris. Je vois qu'il y a encore deux autres personnes, deux autres représentants qui veulent prendre la parole. Le Conseil de l'Europe et la Suisse.

CONSEIL DE L'EUROPE :

Je crois que ce qu'il faut vraiment prendre en compte dans ce cas, c'est une perspective plus globale de toute la question : la perspectives des Droits de l'Homme, par exemple. La protection des minorités, la protection de la liberté d'expression et les conséquences que ces décisions auront sur la capacité des différentes communautés de se voir représentées dans les noms de domaine.

C'est une question centrale, parce qu'il est clair qu'en définitive, si ce qui compte ce n'est que l'argent, il existe une énorme préoccupation pour l'intérêt public et la défense de ces différentes communautés. Je crois qu'il

est important de chercher des mécanismes pour les futures séries afin de bien mieux protéger les communautés de ce système de vente aux enchères, On peut enlever des noms de domaines qui doivent protéger différentes communautés dans le système des noms de domaine de l'Internet.

MARK CRAVELL :

Merci, le Conseil de l'Europe. C'est un point important pour ce qui a trait à l'intérêt public, notre mandat d'intérêt et pour voir ce qui se passe avec les droits pour cette question, les droits des communautés et bien entendu les Droits de l'Homme.

J'ai la Suisse. Je ne sais pas si vous voulez répondre, Olga, à un point particulier. Alors on passe à la Suisse, maintenant. Puis, l'Argentine.

SUISSE :

Merci, Mark, je vais être bref. Je crois que c'est bien compréhensible que le rapport du médiateur soit limité par les normes, par ce qu'il est. Mais ici il faudrait parler de ce qui doit se faire ou ce qui devrait se passer dans la prochaine série. Voilà le point de vue que nous devons adopter.

J'ai l'impression que les candidatures présentées par la communauté avaient trait à la diversité et c'est un fait que cela n'a pas eu de succès, Il faut garder ça à l'esprit, se rappeler de la question et voir quels sont les éléments, les structures d'encouragement dans le cadre établi, parce que 14 des 16 points ont fini dans des ventes aux enchères privées, donc c'est clair que les acteurs commerciaux ont des avantages sur ceux qui ne sont pas commerciaux. Il faut analyser la question et prendre des mesures là-dessus parce que l'intérêt public est en jeu, ici.

Il faut penser, je crois, à cette question et chercher des solutions possibles afin d'assurer que ceci ne va pas répéter dans de futures séries et être sûr d'établir des mesures d'encouragement pour respecter les questions d'intérêt public. Merci.

MARK CARVELL :

Très bien la Suisse, bien dit.

ARGENTINE :

Je veux apporter mon soutien aux commentaires faits par la Suisse et par le Conseil de l'Europe. Quand nous avons travaillé au sein du groupe sur la protection des

noms géographiques et des nouveaux gTLDs, nous avons vu que, d'une certaine manière, ceci est lié aux points abordés dans ces sessions. Et l'intérêt public a différentes significations au sein de l'ICANN.

Pour notre pays, l'intérêt public c'est l'intérêt de la communauté, de notre population, alors il faut travailler pour améliorer, pour perfectionner ce dont on parle lorsqu'on parle d'intérêt public parce que ça dépend de qui est notre interlocuteur et du sens de ces mots.

MARK CARVELL :

Merci, Olga. Il va falloir clôturer notre réunion, je tiens à remercier Chris de nous avoir accompagnés aujourd'hui. Je sais qu'il est vraiment très occupé alors je le remercie d'être venu, de nous avoir présenté son point de vue et nous avoir résumé les points principaux du rapport.

Comme je l'ai déjà dit au début, j'ai certaines idées sur ce que l'on peut dire dans notre communiqué, on pourra en discuter plus tard.

CHRIS LAHATTE :

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous présenter la question, d'en parler avec vous, et aussi du temps que vous avez pris pour faire des présentations sur

cette question dans mon bureau. Cela a été vraiment été très utile et nous a beaucoup aidés. Nous espérons pouvoir l'inclure au guide de candidature pour la prochaine série.

MARK CRAVELL :

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci à vous deux et à tous ceux qui ont participé au débat.

Comme Mark l'a bien dit, il faut réfléchir à comment aller de l'avant compte tenu de ce document mis à jour de Mark. Nous devrions inclure dans notre communiqué un texte mentionnant notre préoccupation sur la proposition de Mark. Si vous êtes d'accord, on pourrait ajouter quelque chose, je demanderai au secrétariat de faire encore un travail pour ajouter à la première version préliminaire du communiqué que nous présenterons pour voir un texte concret. Espérons bien ne pas être obligé de consacrer trop de temps à ça, prendre le temps suffisant et transmettre un message de manière acceptable et de façon à ce que cela reflète la discussion que nous avons menée dans cette salle.

Nous avons encore 19 minutes de pause café. C'est ici dans notre salle. La dernière fois, on est allé dehors chercher le café et on s'est rendu compte qu'il n'y était pas parce qu'il était dans la salle. Alors pour ceux qui arrivent aujourd'hui pour la première fois, sachez que le café est là dans la salle.

Merci.

[PAUSE CAFE]

THOMAS SCHNEIDER :

Chers collègues, c'est vraiment génial de parler avec les collègues pendant la pause café mais je vous demande de reprendre vos places pour continuer notre travail. Olof Nordling, de l'ordre s'il-vous-plaît.

Je vous prie de reprendre vos places, il faut continuer notre réunion. On a un grand nombre de questions à traiter dans un environnement formel. Veuillez reprendre vos places.

Très bien, nous allons maintenant continuer avec le point 9 de notre programme qui correspond au groupe de

travail des noms géographiques du GAC, mais avant je voulais passer la parole à Tom qui a une annonce à faire.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Au fur et à mesure que vous prenez vos places, je voudrais en profiter pour vous rappeler pour ceux qui n'ont pas assisté hier et pour avoir un registre plus exact et plus efficace des personnes présentes ici dans la salle, on a dit que si vous laissez votre carte de visite ou que vous mettez vos coordonnées près de la porte – là, vous voyez un récipient spécial – vous pouvez participer au tirage au sort pour un prix, alors nous vous prions de laisser vos cartes pour savoir que vous avez assisté, et d'autre part pout gagner le prix, pourquoi pas.

THOMAS SCHNEIDER :

Je vous prie de mettre vos cartes de visite, au cas où vous n'en avez plus, on a des petits papiers où vous pouvez mettre votre nom. C'est très important pour nous parce que ça nous aide à faire un bon suivi des personnes assistant à la réunion.

Maintenant je vais passer la parole à Olga qui préside le groupe de travail du GAC qui s'occupe des noms géographiques.

OLGA CAVALLI :

Merci. Bonjour à tous.

Dans cette séance, nous allons parler du progrès du groupe de travail des noms géographiques. C'est bien d'avoir parlé des candidatures communautaires, parce que certaines parties de l'Information sur les conflits et les objections présentées dans la première série de gTDLs qui nous servent comme complément pour ce que nous allons discuter dans cette séance.

Avant de vous expliquer ce que nous avons fait, je voudrais vous donner un peu d'information de référence sur notre groupe de travail parce qu'il y a de nouveaux membres au sein du GAC, et peut-être qu'il y en a d'autres qui ne suivent pas de très près le travail que nous faisons.

Alors nous passons donc maintenant à la première diapo. Après la réunion de Durban et la rédaction de son communiqué, là dans ce communiqué, on a fait référence explicitement au fait que le GAC allait travailler avec la

communauté de l'ICANN pour éviter les mêmes conflits présentés dans la série des gTLDs et pour perfectionner les règles pour les prochaines séries de nouveaux gTLDs.

Parce que certains conflits sont apparus lorsqu'il y a des noms liés à des noms géographiques ou à certaines communautés qui utilisaient ces noms comme nouveaux gTLDs et qui étaient demandés, pas nécessairement par les pays, et cela crée certains conflits.

Alors le groupe de travail a commencé à fonctionner après la première réunion après Durban, à Buenos Aires en 2013, et on a élaboré plusieurs documents qui ont été approuvés par les membres du groupe de travail, soumis à une période de consultation publique – quelque chose d'assez nouveau au sein du GAC – et nous avons reçu un grand nombre de commentaires. Nous avons présenté ces commentaires lors de la réunion de Singapour et nous avons préparé un résumé des commentaires reçus qui a déjà été incorporé à la nouvelle version préliminaire du document sur lequel nous avons travaillé.

Quels sont les objectifs du groupe de travail ? Encore une fois, je crois qu'il est bon de le mentionner après la séance d'avant la pause café. Notre intention est de réduire l'incertitude pour les différents intéressés, et tout

cela lié au processus des gTLDs, que ce soit pour les candidats, les pays, les régions et les communautés.

Personnellement, j'aimerais qu'il y ait plus de succès que de problèmes ou d'objections, c'est mon souhait à moi. Et c'est l'objectif que notre groupe de travail poursuit, à savoir avoir plus de succès et moins d'objections. Eviter, prévenir l'utilisation indue des noms pour favoriser les communautés des noms qui ne sont pas inclus dans les listes ISO, dans les listes des Nations Unies. Ces listes qui sont spécifiquement mentionnées dans le premier guide de candidature, ces noms qui sont importants pour ceux qui habitent ces régions, ces pays, ces communautés mais qui n'apparaissent pas nécessairement dans des listes officielles et auxquelles on pourrait faire référence dans un document concret.

Cela pourrait être une référence pour le candidat, et cela pourrait aussi permettre de réduire les conflits une fois que les résultats des nouvelles séries des nouveaux gTLDs seront annoncés, comme je l'ai dit avant, et aussi fournir des informations de référence pour l'ICANN et la GNSO pour ceux qui travaillent au développement de politiques pour les nouvelles séries des nouveaux gTLDs. Voilà les objectifs de notre groupe de travail.

Si vous souhaitez connaître les membres de ce groupe de travail, cette information est disponible dans la partie privée du site Web du GAC, pas dans la partie publique, vous avez besoin d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Si vous n'en avez pas, vous n'avez qu'à demander au secrétariat.

Nous passons à la diapo suivante,

Après la réunion de Buenos Aires donc, on a approuvé, c'est-à-dire, pendant la réunion de Buenos Aires, on a approuvé les termes de référence du groupe de travail et la première démarche a été de développer un plan de travail. Nous l'avons élaboré avec les membres du groupe de travail, on a reçu des commentaires jusqu'à il y a quelques jours. Je vais vous donner plus tard une idée de l'intention de ce plan de travail, ainsi que les démarches à suivre et les commentaires que nous avons reçus. Vos commentaires, bien entendu, seront très bienvenus pour peaufiner notre travail.

L'un des objectifs, pendant cette étape, est de produire certains résultats, certaines informations obtenues à partir de différents documents et des commentaires reçus de la communauté, et de les inclure aux processus de travail qui vont se développer dans la nouvelle série

de gTLDs, que ce soit au sein de l'ICANN ou dans le PDP de la GNSO qui démarre en ce moment.

Ces résultats, ces idées ou ces meilleures pratiques ont été utilisées déjà. On en parle maintenant et on a parlé de ces questions à la séance précédente. Comment pourrait-on appliquer ces idées ou les inclure à un document pour que l'ICANN et les parties prenantes puissent entrer en contact pour diminuer le degré de conflit pouvant se produire après la présentation.

Alors nous voulons présenter nos expériences de la première série, ceci on l'a reçu dans les commentaires, et nous voulons parvenir à un équilibre. Ça, c'est très important parce que les commentaires reçus nous ont présenté des inquiétudes juridiques, disant qu'il y a beaucoup de noms qui ne sont pas spécifiquement protégés ou inclus aux registres officiels ISO ou des Nations Unies.

C'est un commentaire normal du point de vue juridique et cela est juste pour les pays et les communautés de pouvoir avoir le droit de dire que tel ou tel nom est important pour eux parce qu'il y a des millions de personnes qui habitent en Patagonie, par exemple. Ça vaut la peine d'écouter ce qu'ils disent et pourquoi ils

veulent préserver ce nom. Il faut trouver un équilibre entre les intérêts des communautés, les intérêts nationaux et régionaux. Voilà ce que l'on vise.

Comme cela a déjà été dit dans la session précédente, nous parlons du concept d'intérêt public, et je tiens à remercier la CIG, surtout Michel qui n'est pas avec nous aujourd'hui, parce qu'ils nous ont aidés la définition d'intérêt public dans le cadre de l'ICANN.

Nous trouvons que l'ICANN travaille en faveur de la stabilité, de la résilience de l'Internet et cela est bien, mais on ne trouve pas de définition spécifique de l'intérêt public au sein de l'ICANN, notamment en lien avec l'utilisation de ces nouveaux termes dans les nouvelles séries des gTLDs.

C'est quelque chose sur quoi on peut travailler. J'ai entendu dire que l'on a parlé de l'intérêt public lors de la séance précédente et moi je pense que ce concept est lié à l'intérêt des communautés, des populations, des peuples, des pays, des personnes qui habitent certaines régions, mais pour l'ICANN le sens pourrait être différent. Il pourrait y avoir une connotation différente. Ils peuvent parler d'investir de l'argent pour faire une affaire et d'utiliser ce nom et avoir le droit légal sur ce nom. Ceci

aussi peut être inclus dans l'intérêt public. C'est quelque chose qu'il faut définir, sinon on peut se trouver face à des difficultés pendant le processus.

Nous passons à la diapo suivante.

Je sais que cela est épouvantable, qu'il y a trop de texte pour une diapo et que vous ne pourrez pas lire, mais comme je sais que vous avez utilisé la présentation PowerPoint comme référence, je l'ai incluse.

Voici les meilleures pratiques que nous avons utilisées dans notre groupe de travail. En termes généraux, ce que l'on vise est de parvenir à un contact précoce entre le candidat et le pays concerné, aussi du point de vue du candidat, la diffusion externe de l'ICANN est quelque chose dont il faut tenir compte.

Si l'on regarde les candidatures communautaires de la première série des nouveaux gTLDs, vous verrez que les candidatures d'Afrique et d'Amérique Latine sont très peu nombreuses par rapport à celles reçues des Etats-Unis, d'Europe et d'Asie.

J'ai parlé avec un grand nombre de personnes en Argentine, et il est très difficile d'expliquer ce qu'est un gTLD. Ce n'est pas facile, il faut du temps pour le

comprendre, beaucoup d'informations, peut-être un encouragement économique.

L'ICANN devrait donc travailler pour élargir ses efforts de sensibilisation et de participation dans ces communautés. Un grand nombre de pays ne sont pas représentés au sein du GAC. Le nombre de membres augmente mais peut-être que certains pays n'ont pas une participation si active au moment de présenter des inquiétudes sur ce qui se passe avec les noms qui les intéressent.

Il a été difficile de voir qu'il y a eu des commentaires présentés par les gouvernements, mais disons que le processus a été compliqué et n'a pas été très efficace. C'est long à expliquer, mais je crois que le processus peut être amélioré.

Je vous laisse la diapo pour que vous la lisiez en détails, mais je crois que ce sont les points les plus importants à mentionner.

J'ai participé, je participe à l'ICANN depuis plusieurs années, j'ai vu plusieurs listes de meilleures pratiques. Bien des fois, ce n'est qu'une liste de souhaits, de désirs et en réalité, elles ne reflètent pas ce qui se passe vraiment dans la pratique.

Certains collègues qui ont travaillé avec moi en 2007 et sont ici dans la salle, on avait déterminé les règles du GAC. Suzanne, vous étiez avec moi. On avait établi les règles du GAC pour les nouveaux gTLDs et cela nous avait pris très longtemps. Je n'ai pas vu si notre document a eu un impact dans les résultats pour la première série de nouveaux gTLDs. On disait que les candidats devaient se mettre en contact avec les pays et les régions, et cela n'a pas été fait, alors comment peut-on faire valoir cela ? Est-ce exigible ? Peut-on le faire ou est-ce seulement un souhait ?

Le candidat peut suivre nos souhaits exprimés dans une liste comme si c'était une meilleure pratique, ou c'est tout simplement quelque chose que nous souhaitons nous.

Cette diapo montre de manière résumée des questions en matière juridique que nous avons reçues en commentaire lorsqu'on a fait circuler notre version préliminaire qui, comme je vous l'ai déjà dit, n'est pas un document du GAC mais un document préliminaire de groupe de travail ; il est important de faire la distinction.

Certains commentaires nous disaient que du point de vue juridique, les gouvernements n'ont pas le droit

prioritaire ou exclusif sur les noms géographiques ou sur les noms de pays. Pour avoir ces droits, on exige la création d'une nouvelle loi internationale. Les droits des marques sont des droits de propriété juridique et il existe des forums internationaux pour la résolution des conflits liés aux marques déposées.

Les noms géographiques comme marque commerciale. Si cela s'applique à l'intérieur des frontières, on peut demander un droit national mais pas au détriment du propriétaire des marques commerciales. Les états souverains n'ont pas le droit sur l'utilisation des noms géographiques en dehors de leurs propres frontières.

Ici, du point de vue juridique, certains pays pensent qu'il faudrait trouver un point d'équilibre entre ces inquiétudes et les intérêts de nos peuples. Comment faire ? Que se passe-t-il avec l'intérêt public ? J'ai dit que nous n'avons pas trouvé une seule définition de l'intérêt public au sein de l'ICANN.

Je me souviens avoir participé à une séance de forum public à Toronto, si je ne m'abuse. J'attendais pour faire une intervention et j'ai présenté une plainte sur .PATAGONIA et la personne qui était derrière moi et qui a parlé après moi était un candidat et a dit que pour lui,

l'intérêt public c'était de pouvoir présenter la candidature et utiliser la loi qui lui donnerait le droit de le faire. On avait donc deux positions absolument différentes, ce qui implique un problème.

Nous voulons donc moins de conflits au niveau national et au sein de l'ICANN. Peut-être pourrions-nous travailler pour essayer de définir ce que veut dire l'Intérêt public, notamment du point de vue des noms géographiques et des noms de communauté.

Nous passons à la prochaine diapo. Ici il y a quelques commentaires que nous avons reçus sur notre plan de travail que je viens de vous résumer.

L'EBU a envoyé un commentaire très intéressant suggérant d'envisager d'élargir les listes ISO. Je vous rappelle que quand nous avons commencé à travailler avec le groupe de travail, nous en avons parlé : les listes ISO sont difficiles à maintenir, à entretenir. Hier, j'ai appris que c'était vraiment très coûteux d'entretenir et de mettre à jour ces listes, cela implique bien entendu des questions budgétaires.

Nous allons explorer d'autres sources, comme Giacomo par exemple, le groupe des Nations Unies sur les noms

géographiques, je sais qu'ils ont fait des recherches alors leurs apports seront sans doute importants.

Il y a eu des commentaires assez longs du Pérou et du Chili aussi, mais je vais les résumer en une phrase, à savoir de prendre en compte d'autres sources d'informations comme l'OMPI ou l'UNESCO. Milagros, notre collègue du Chili est là, et peut-être voudra-t-il donner davantage de détails sur la question.

Puis les collègues de l'Australie et des Etats-Unis ont mentionné que le groupe de travail devait répondre aux commentaires reçus de la communauté et ce commentaire est arrivé il y a très peu de temps. Je demanderais une clarification pour voir comment le groupe de travail devrait procéder pour pouvoir continuer à travailler.

L'Australie a fait un commentaire sur les candidatures de la communauté, pour savoir si elles devaient être incluses à ce groupe de travail, mais je crois que le groupe de travail est focalisé sur les noms géographiques. Il y a, en quelque sorte, une superposition donc il est possible que, dans certaines analyses, on trouvera des références à certaines communautés.

Je crois que je vais m'arrêter là et recevoir vos commentaires. Comme je vous l'ai dit, c'est un plan de travail que nous avons élaboré une fois que les termes de référence ont été acceptés à la réunion de Buenos Aires.

Je vais préparer une liste d'interventions. D'abord Milagros, puis pouvez-vous m'aider s'il-vous-plaît. L'Inde, les Etats-Unis.

PEROU :

Je préfère parler en espagnol.

En ce qui concerne la proposition d'Olga qui a fait un résumé vraiment brillant pour la quantité d'informations qui se trouve là-dedans, en premier lieu, je voudrais commenter la suggestion avec laquelle mes collègues du Chili ont eu une coïncidence dans un premier temps, en ce qui concerne le fait de profiter des progrès dans d'autres forums internationaux par rapport à cette thématique.

Bien qu'il n'y ait pas de thématique suffisamment avancée, c'est-à-dire qu'il y a un débat qui peu à peu donne des résultats et si nous considérons que la jurisprudence internationale, le droit international est fait comme ça, petit à petit et à partir du débat, alors ce

ne serait pas bien si, au sein de l'ICANN, on décidait d'ignorer les progrès qui ont lieu dans le cadre d'autres forums internationaux. Voilà en premier lieu.

En deuxième lieu, pour ce qui est des observations que j'ai vues dans les informations de votre PowerPoint, la référence aux marques déposées revient plusieurs fois. Le problème, ce ne sont pas les marques déposées mais la communauté qui est derrière ces marques déposées. Voilà le point qui amène l'ICANN à incorporer en premier lieu dans son manuel pour l'attribution de nouveaux noms de domaines Internet le concept d'indicateur géographique. C'est la protection d'une communauté. Si cette protection de la communauté coïncide avec une marque déposée, et bien le problème ce n'est pas la marque, il ne faut pas perdre de vue la question, le problème c'est la communauté.

Hier, à Amsterdam, à l'Aéroport, j'étais face à quelqu'un qui avait un sac à dos d'une marque qui s'appelle Quechua. C'est une marque française telle que le propriétaire me l'a expliqué. Quechua n'est pas seulement une langue que l'on parle dans toutes les communautés des Andes et des pays où se trouve la Cordillère des Andes. C'est aussi une ethnie, on appelle Quechua celui qui en parle la langue. La communauté

Aymara parle l'aymara et la communauté Quechua parle le quechua. Ces communautés - je suis sûre que cela se répète partout dans le monde avec différents noms et différentes langues - n'ont pas de localisation géographique attribuée par exemple. Ils sont tout simplement dans toute une région, alors si on suppose qu'à l'avenir, la société Quechua d'origine française veut acheter .QUECHUA, évidemment, les pays andins devraient présenter une objection à cette candidature. Pas seulement à cause d'un indicateur géographique, c'est sur la base d'une communauté, d'une ethnie qui habite dans une région, dans la région des Andes.

Je crois que la notion de protection d'une communauté doit prévaloir face à la notion de marque ou à l'attribution exclusive à un point géographique donné.

Voilà donc des détails dont nous devons tenir compte et qui vont se présenter si on n'y fait pas attention.

Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci, Milagros. J'ai l'Inde, maintenant.

INDE :

C'est la première fois que je vais prendre la parole dans cette salle, alors je vais me présenter au GAC. J'appartiens au Ministère de l'Electronique et de l'Informatique du gouvernement de l'Inde. Je suis son représentant autorisé auprès du GAC et je veux dire ce qui suit.

Comme la représentante de l'Argentine a dit dans cette séance et dans la séance précédente, l'intérêt public semblerait avoir plusieurs significations dans l'espace de l'ICANN. En même temps, l'Intérêt public est important pour tous les gouvernements et cela ajoute de la valeur parce que cela a trait à l'intérêt public. Dans ce sens, nous pouvons parler et déterminer quel est l'intérêt public, s'il existe pour diminuer les incertitudes et les préoccupations qui ont trait aux parties prenantes participant au processus de candidatures des nouveaux gTLDs.

Mais la proposition finale doit être essentiellement au cas par cas, même s'il existe des intérêts controversés pour la même communauté. Cette évaluation doit déterminer que l'intérêt public ne peut pas être vendu de manière séparée avec un point de vue différent, avec un autre processus. Par contre, il faut normaliser et harmoniser les procédures qui ont trait à la permission ou au

manque d'objection des gouvernements concernés dans la mesure du possible. Cela pourrait nous amener à éviter de créer à l'avenir des textes n'ayant pas trait à cette permission ou manque d'objection obtenue de la part du gouvernement en question.

ETATS-UNIS :

Je vous remercie pour cette occasion, madame la présidente, de pouvoir partager nos idées. Merci beaucoup pour toutes les diapos que vous nous avez présentées parce que ceci est lié aux commentaires reçus dans notre expérience. Une expérience très utile d'ailleurs, ou un groupe du GAC a élaboré une proposition qui n'a pas été approuvée en entier, même pas par le groupe du GAC, mais ça a été vraiment intéressant de le faire circuler au sein de la communauté pour recevoir des contributions et nous avons reçu des réponses très intéressantes.

A notre avis, d'après les commentaires reçus, la plupart présente ou pose des questions qui ont trait au soutien juridique, pour ainsi dire, de ce document en particulier. A notre avis, il est difficile de voir comment on peut continuer à avancer sans tenir compte de ces

commentaires ou essayer de répondre aux questions posées comme base de la proposition et du document.

Je suis contente que vous ayez mentionné les principes de 2007, parce que beaucoup des gens ici présents s'en souviennent, mais d'autres ne s'en rappellent pas. Il y a certaines étapes que nous oublions. Je regarde Hubert, mon collègue de l'Allemagne parce que lorsque nous avons créé le tableau de bord des gTLDs du GAC, on avait inclus des questions qui avaient trait à la protection des noms géographiques et aux principes de 2007, et à ce moment-là, Alice Munyua s'est consacrée à la rédaction.

Je crois que certains enjeux auxquels le groupe de travail fait face sont liés à cet intérêt, comme on l'a déjà mentionné, d'avoir une approche normalisée, comme dit dans le guide de candidature, il faut un processus sûr pour présenter les nouveaux gTLDs et voir la possibilité d'avoir des sources neutres comme des tiers, on a parlé de la liste ISO, de celle des Nations Unies, pour que les communautés puissent avoir recours à ces organismes et voir comment ça se passe, quel est le problème.

J'ai entendu parler aussi de la liste ISO et de l'EBU, et je sais bien que l'ISO est un organe de normalisation qui ne crée pas les listes mais qu'elles viennent des Nations

Unies. On utilise les variantes à deux ou à trois caractères pour différentes questions partout dans le monde.

Nous tous, nous sommes représentés à l'UNEGN. Je dois dire que je n'ai pas pu consulter mes collègues au secrétariat d'état des Etats-Unis mais la réponse n'est peut-être pas de créer une nouvelle liste. Il doit y avoir un objectif clairement établi pour créer une liste. Comme nous savons, les listes sont difficiles à créer puis à entretenir.

D'autre part, il n'est pas nécessaire d'avoir un équilibre entre d'autres protections existantes pour les marques commerciales, parce qu'il existe des protections pour ces marques commerciales. L'intérêt public qu'il nous faut définir, et je crois que le document est lié à celui de la CIG, nous montre quel est l'enjeu qu'il peut y avoir à l'avenir. On n'est pas tout à fait convaincus de pouvoir faire face à cette définition d'intérêt public pouvant être utilisée dans la prochaine série de nouveaux gTLDs.

Je crois donc que je vais finir mon intervention en disant clairement qu'il est difficile d'avancer sans tenir compte de toutes les préoccupations qui sont incluses dans les commentaires que nous avons reçus. Il faut d'abord aborder tout cela parce que sinon je ne sais pas

comment on peut vraiment travailler sans créer de problèmes au niveau international.

Il faut faire face à cette question, nous avons les principes, nous avons les souhaits, mais la question est de savoir comment mettre en œuvre ces principes dans des normes pratiques pouvant être mise en place par les entités qui posent une candidature aux nouveaux gTLDs. Je ne sais donc pas, madame la présidente, quel peut être le point suivant. Il est clair que je veux participer au travail, je veux contribuer, mais je veux rappeler que le GAC a déjà parlé de la question et qu'on n'a pas pu signaler de source tierce neutre d'information pour guider les candidats.

Je crois que c'est très important parce que comme vous l'avez dit vous-même, il existe un besoin de parvenir à cet équilibre. Il faut donner au marché une certitude pour que tout le monde sache ce qu'ils peuvent faire. D'autre part, aux Etats-Unis nous croyons qu'il faut avoir une base juridique solide pour pouvoir vraiment faire valoir notre position comme gouvernement.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup aux Etats-Unis. Avant de passer la parole à la Suisse et à la Thaïlande puis à l'Allemagne, je dois

dire que je suis d'accord avec vous. Je crois qu'il s'agit évidemment d'un défi et je ne suis pas sûre et je voudrais en parler avec notre président, je ne sais pas comment le groupe de travail pourrait répondre à cette question. Cependant bien entendu, nous cherchons une manière de le faire.

Comme je l'ai dit auparavant, et c'est un commentaire à titre personnel, moi j'aimerais bien avoir beaucoup d'histoires de succès et ni objection ni problème. En même temps, le tableau de bord et les normes 2007 du GAC, et bien maintenant nous avons l'expérience de la première série, une expérience concrète avec des objections et des exemples concrets, alors sans doute nous allons en tirer une leçon.

Maintenant, je vais passer la parole à la Suisse.

SUISSE :

Merci beaucoup, Olga, de m'avoir cédé la parole.

Je voudrais faire quelques commentaires. Il me semble que la définition de l'intérêt public dans l'environnement de l'ICANN est une question se répète. Il y a par exemple la correspondance entre le président du conseil d'administration et de la GNSO sur ce même thème,

depuis quelques jours où l'on voit clairement qu'il faut travailler avec une approche ascendante avec les parties prenantes pour comprendre le sens de cette notion.

Ce sera un thème d'intérêt général qui devra être discuté dans le cadre du PDP pour la nouvelle série des nouveaux gTLDs. Nous devons être conscients de tout cela et il faut que nous trouvions la manière de permettre au GAC de faire sa contribution dans ce processus, de présenter ses opinions sur ce qu'est l'intérêt public, ce qui est aussi un thème qui a été considéré comme un problème par la GNSO. Ce serait très utile si depuis les tout premiers débuts du processus, nous pouvions participer à ce PDP avec la GNSO et avec le reste de la communauté afin de définir ce qu'est l'intérêt public, ou comment nous pouvons le définir dans chacun des cas.

Quant à ce sujet, je pense avoir fait des contributions au travail de ce groupe de travail sur les noms géographiques, et l'une des manières de définir de l'intérêt public face à l'absence de listes non établies ou pas encore établies et la définition du droit international. Parce qu'ici, nous élaborons des politiques par rapport à notre manière de faire, notre approche multipartite dans une approche ascendante. S'il n'y a pas de manière de faire, il faut établir des procédures et des processus. Je

pense que nous sommes bons, que nous faisons bien cela dans le cadre de l'ICANN.

Ces processus doivent être inclusifs, il faut donner la parole à toutes les communautés concernées et affectées, elles doivent toutes avoir l'occasion de s'exprimer. Comme Suzanne l'a dit, il faut que nous soyons prévisibles pour les parties commerciales, pour les parties prenantes commerciales. Il faut que nous gardions à l'esprit la diversité des différents publics qui peuvent être affectés dans chacun des cas.

Alors je crois qu'un processus juste consisterait à trouver une définition de l'intérêt public pour chaque cas.

OLGA CAVALLI :

Merci, la Suisse, et merci beaucoup pour vos contributions au groupe de travail, nous vous en remercions.

THAÏLANDE :

La Thaïlande voudrait aussi proposer un point de vue supplémentaire pour ce groupe de travail, parce qu'il me semble que lorsque nous parlons d'un nom géographique et des recours en dernière instance, nous

parlons du soutien du gouvernement et de l'absence d'objection.

Je crois que cela n'est pas clair dans le guide de candidature. Le GAC est un représentant légitime des gouvernements auprès de l'ICANN.

La Thaïlande donc a eu le soutien puis l'objection d'un ministère du gouvernement. Lorsque l'on parle de l'Internet et qu'un gouvernement y participe, quel est le ministère qui doit participer à ces débats ou à ces questions ? Par exemple, si nous avons un ministre de l'industrie qui doit envoyer des lettres au Royaume-Uni. Comment savons-nous que c'est l'industrie de la musique, des sports et que cela concerne l'Internet ?

Je pense donc qu'il y a tous ces espaces, ces points obscurs dans le guide de candidature sur lesquels il faut travailler et sur lesquels il faut faire des commentaires par rapport aux TLDs. Parce que nous ne pouvons pas avancer si un gouvernement doit émettre une non-objection ou un soutien. Le guide de candidature établit que le candidat doit consulter le GAC dans les termes appropriés. C'est peut-être ce dont le GAC a besoin pour présenter son avis aux gouvernements.

OLGA CAVALLI : Il me semble qu'un contact fait de bonne heure entre les deux parties peut être la solution.

ALLEMAGNE : Merci, madame la présidente et merci pour votre présentation.

Je pense qu'elle est très utile et que cela nous rappelle un thème pour lequel il faut trouver des solutions pour la prochaine série.

Je serai un peu plus prudent sur ce que la collègue des Etats-Unis a mentionné concernant la définition de ce qu'est l'intérêt public mondial. Il me semble que c'est un grand défi à relever et à mon avis, c'est une question à propos de laquelle les points de vue peuvent diverger dans chacun des pays. Il peut y avoir une compréhension différente de la signification de l'intérêt public et quant à savoir si un thème déterminé concerne ou non l'intérêt public. Cela se reflète aussi jusqu'à un certain point dans nos lois nationales. Il faut voir si ce point est mentionné dans la législation de chaque pays.

Cela me fait penser que nous devrions réfléchir au thème, ou à quels sont les noms géographiques qui devraient être réservés sur une base mondiale. Si ces noms sont

protégés parce que, par exemple, en Allemagne, nous avons une protection pour certains noms géographiques. Dans une certaine mesure, il y a jusqu'à un certain point, des marques commerciales. Il est donc difficile de prendre des décisions dans certains cas. Si c'est l'intérêt commercial qui prédomine ou qui prévaut, ou le nom géographique, ou justement le contraire, il s'agit de décisions que l'on prend normalement en Allemagne. Nous avons une solution où nous estimons que cela est clair pour nous, en ce sens je parle des noms géographiques qui peuvent être utilisés et ceux qui ne peuvent pas l'être.

Donc si vous regardiez d'autres ccTLDs, vous pourriez peut-être trouver d'autres solutions vous permettant de dire que ceci est protégé dans un pays et qu'il faudrait trouver une protection à l'échelle mondiale. C'est quelque chose que je suggère, mais il me semble qu'il est très difficile de trouver une approche qui soit appropriée pour nous tous.

Je rejoins aussi cette observation, je suis d'accord avec cette observation qui fait qu'il est difficile d'avoir une liste. Je ne sais pas combien de candidatures ont fait l'objet de discussions ici dans le GAC avec son avis concernant les noms géographiques mais je me rappelle

qu'il y a eu quelques débats. Il est toujours difficile, et ça le sera toujours, de trouver ces noms sur une liste si l'on veut refléter le nom de son propre pays, parce que cela a été discuté et qu'il y a eu ensuite une objection présentée contre la liste dans laquelle ce nom était inclus. Si nous le considérons de cette manière, ce sera très difficile de trouver une liste sur laquelle tous ces noms seraient présentés. Ce serait difficile de faire apparaître sur cette liste tout ce qui a été débattu.

C'est un grand défi à relever, j'espère que nous allons trouver une voie qui nous permettra d'aller de l'avant à cet égard parce que ceci permettrait au GAC de présenter un avis.

De mon point de vue, ce n'est pas la plus mauvaise des solutions possibles et il y a eu beaucoup de thèmes controversés résolus grâce à l'avis du GAC. Cela n'a pas toujours été facile mais c'est un modus operandi qui a toujours eu de bons résultats. Je ne sais pas s'il y a eu d'autres solutions qui ont apporté de meilleurs résultats.

OLGA CAVALLI :

Merci. Je suis tout à fait d'accord, nous sommes face à un défi à relever. Je suis d'accord qu'il faut tirer des leçons de nos expériences et essayer d'améliorer notre travail.

INDE :

Je suis le représentant du gouvernement de l'Inde. Je voulais juste faire un commentaire par rapport aux commentaires des Etats-Unis. Nous ne suggérons pas une standardisation en termes d'évaluation finale qui devrait être au cas par cas. La normalisation peut être faisable du point de vue du processus lui-même pour avoir des formats pour les lettres accordant les autorisations, les non-objections, etc. En ce sens-là, je suis d'accord avec les commentaires de la Thaïlande quant à la normalisation.

OLGA CAVALLI :

Merci, l'Inde. Maintenant, j'ai les Pays-Bas, la Norvège, Giacomo.

Il va falloir que nous nous arrêtions, nous n'avons pratiquement plus de temps.

Je prendrai donc ces trois commentaires, puis nous allons clore notre liste d'orateurs.

PAYS-BAS :

Merci, Olga. Deux commentaires sans répéter ce que les collègues ont dit.

D'abord, quand aux noms géographiques et à la définition de politiques publiques, je crois en ce sens-là qu'il s'agit d'un exercice que nous devrions faire même si c'est un peu long et ennuyeux parce que nous devons parvenir à un résultat. Quant à l'intérêt public, aux politiques publiques, ne faudrait-il pas établir une distinction? Il faudrait établir une distinction non seulement pour les noms géographiques - d'après ce que j'ai compris du Pérou, certains noms peuvent être aussi associés à des religions, des cultures, et non pas seulement des connotations géographiques. Il faut donc aussi que nous tenions compte des questions culturelles et religieuses, des intérêts régionaux et géographiques, ainsi que des sensibilités dans les pays et dans les régions. Cela ne peut pas être vu que du point de vue géographique.

Le troisième point concerne le fait d'avoir une liste exhaustive et cela ne nous permettrait peut-être pas de gérer ces questions politiques aussi délicates. Cela peut nous aider à être relativement prévisibles, mais cela ne nous permet pas de résoudre ce type de choses.

Donc suivant ce que la Suisse et l'Allemagne ont dit, nous devrions participer de façon précoce à ce processus pour avoir une méthode qui nous permette de ne pas travailler

seulement avec des listes. Avec la première série des gTLDs, nous avons eu l'expérience des alertes précoces. Nous devrions donc voir un processus semblable pour tenir compte des problématiques des candidatures potentielles.

Du point de vue des Pays-Bas, il ne faudrait pas bloquer un nom et le rendre inaccessible. En principe, il faudrait ne pas porter atteinte ou préjudice à une communauté. Nous ne sommes pas d'accord pour bloquer ou pour ne pas permettre que certains noms soient accessibles aux parties commerciales ou autres. En principe, il faudrait ne pas porter atteinte aux intérêts de la région pour le cas de .PATAGONIA, par exemple, ou dans d'autres exemples portant préjudice comme nous le savons pour d'autres cas d'après notre expérience.

OLGA CAVALLI :

La Norvège.

NORVEGE :

Merci, Olga, pour les informations et la présentation. J'essaierai d'être bref.

Les Pays-Bas ont déjà mentionné un des points que je voulais aborder ici.

Ce que Suzanne nous a rappelé, c'est justement la cible de notre travail concernant les principes originels des gTLDs dans le paragraphe 2.A, alinéa B, je cite, où l'on dit que les nouveaux gTLDs devraient tenir compte de la sensibilité concernant des termes ayant une importance du point de vue national, géographique, culturel et religieux. C'est exactement ce à quoi nous voulons parvenir, il me semble, et c'est en partie ce qui a été mis en œuvre avec le tableau de bord, comme les Etats-Unis l'ont signalé.

Nous devrions donc apprendre des leçons tirées de la première série. Une partie de ces leçons nous orientent vers cette voie telle que l'Allemagne et l'Inde l'ont fait.

Il faudrait résoudre les questions au cas par cas, parce que parfois nous pensons qu'il n'est pas faisable de développer ou d'établir une liste de noms significatifs du point de vue géographique, ou même en incluant des noms d'autres significations. Comme on le dit au paragraphe 2.1, ce serait très coûteux et prendrait trop longtemps.

La deuxième étape concerne l'accord sur la protection de ces listes et je ne pense pas que nous voulions faire cela. Notre conseil ou notre avis ne doit pas être basé sur le

droit international identifié. Nous parlons des questions de politiques publiques que nous avons relevées pour nous assurer qu'elles ne seront pas en conflit avec le droit international.

Il me semble que nous devrions agir au cas par cas et que nous devrions intervenir dès les premières étapes dans chaque processus.

UNION DE RADIODIFFUSION EUROPEENNE : Je ne suis pas sûr que ce ne soit pas une option parce que comme je l'ai dit, 90% des cas représentent des conflits pour des questions de responsabilité ou parce qu'il s'agit de noms qui sont considérés comme des noms géographiques ou communautaires d'une manière ou d'une autre.

Il me semble que nous devons pouvoir annoncer le problème avant qu'il ne survienne. Si nous ne le faisons pas pour la prochaine série, ce sera une grosse erreur.

Deuxièmement, je veux parler de ce que la Thaïlande a dit. Il est très important d'avoir les représentants nationaux engagés dans le processus dès les premières étapes. Mais cela ne résout pas tous les problèmes parce que parfois, le problème n'a pas de portée nationale, le

problème dépasse les frontières du pays, de la région, du continent, comme c'est le cas pour .AFRICA ou pour .AMAZON, à l'échelle du pays. Ici, nous parlons de régions ou de villes, .PATAGONIA, .SPA, etc.

Mais la liste mentionnée pourrait au moins nous permettre d'avoir une base de données prévisible sur laquelle on pourrait travailler.

OLGA CAVALLI :

Merci à l'EBU, merci à vous tous.

S'il y a des gens que cela intéresse de participer au groupe de travail, dites-le nous. Nous allons travailler sur les transcriptions pour voir vos commentaires, nous les mettrons à jour et les diffuserons dans la liste de diffusion du GAC. Merci beaucoup à vous tous.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour ce débat. Nous voyons qu'il y a encore beaucoup de travail. Nous sommes anxieux de voir comment nous pouvons avancer pour résoudre ça et satisfaire tous les membres du GAC.

Nous sommes un petit peu en retard par rapport à notre ordre du jour. Heureusement, le prochain point ne va

peut-être pas prendre aussi longtemps, c'est le point numéro 10 où nous parlons de la protection des OIG.

Je voudrais vous présenter un rapport mis à jour au sujet de ce qui s'est passé depuis notre réunion de juin à Buenos Aires. Vous savez qu'il y a ce petit groupe formé en vue d'aider à faire des progrès, au moins de manière informelle, sur ce thème.

Ce groupe a travaillé pendant tout ce temps, mais pendant un certain temps ils n'ont pas pu s'occuper de la question.

Après la réunion de Buenos Aires, certains représentants des OIG, Suzanne Radell et moi-même, avec les membres du GAC, et quelques représentants du personnel de l'ICANN tels qu'Olof et Nigel, ainsi que Chris Disspain en tant que membre du conseil d'administration, nous avons travaillé, nous avons participé et nous avons eu une réunion à Paris en aparté de la réunion du CCWG en juin.

Nous avons alors analysé ce document sur lequel nous avons commencé à travailler mais qui ensuite a été laissé en suspens, nous avons eu une discussion vraiment très productive avec Mary Wong qui fait partie du personnel de l'ICANN et appartient au secrétariat du

groupe de travail de la GNSO. Nous avons eu une discussion vraiment très productive et avons fait de gros progrès pour mieux comprendre comment établir un mécanisme pratique pour avoir une protection permanente des noms des OIG pour les défendre contre les abus et les usages frauduleux.

Nous avons commencé dans ce petit groupe à travailler depuis lors sur un document qui a beaucoup avancé. Nous n'avons pas fini mais nous sommes tout près de le faire. Il est très difficile de finir ce type de tâches lorsque nous avons quelque chose d'autre en cours, comme par exemple la question de la responsabilité de l'ICANN qui implique beaucoup d'efforts et beaucoup de temps. Nous allons bientôt finir ce document. J'ai grand espoir que nous puissions finir cela. J'ai besoin de la confirmation de Suzanne. Nous n'avons pour le moment rien à vous présenter de concret, mais je pense que nous pourrons le faire d'ici peu.

Nous avons aussi communiqué avec la GNSO, nous avons été en contact avec ses deux coprésidents, y compris le président de la GNSO et les deux coprésidents du groupe de travail de la GNSO. Ils nous ont informés de ce qui avait été fait, quels progrès il y avait eu, ils nous ont dit quelles étaient les discussions au sein du groupe de

travail, ils ont parlé des questions juridiques liés aux immunités. Nous les avons aussi informés du fait que nous espérons que la GNSO pourrait les convaincre une fois ce document fini concernant un mécanisme pratique que nous pourrions établir. Nous sommes encore en train d'établir certains aspects clefs de ce mécanisme et il faudrait peaufiner les détails avec les parties concernées. La réaction de la GNSO a été positive mais prudente. Ils n'ont pas encore vu la réponse, mais nous espérons qu'il y aura des progrès sous peu.

Pour résumer donc, nous faisons des progrès, je n'ai pas de document à vous montrer, mais nous sommes tous en contact et nous contribuons de manière constructive pour parvenir à une solution pratique, c'est ce que j'ai à vous dire de manière générale. Bien sûr, je suis à votre disposition pour recevoir vos commentaires ou questions. Je cède la parole à l'Iran.

IRAN :

Merci, Thomas. Je n'ai pas de commentaires sur ce que vous venez de dire, mais je voulais inviter ce petit groupe ou comme vous voudrez l'appeler, je veux donc inviter ce groupe à tenir compte de la discussion qui a eu lieu au conseil de l'ITU sur ce même thème. Lorsque le

secrétariat de l'ITU a présenté les progrès faits dans ce domaine, il y a eu une déclaration d'une administration qui ne s'opposait pas à ce qui avait été dit mais qui établissait quelques différences, et cette déclaration mérite peut-être d'être analysée ici, comme matériel de consultation ou de référence. Je vous invite à prendre tout ceci en compte parce que c'est un thème important pour les gouvernements et il continue à être traité au sein du conseil de l'ITU.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Kavouss. Je ne savais pas cela, mais bien sûr, vous pouvez partager cette information avec tous les autres membres du GAC si vous le souhaitez.

L'OCDE demande la parole.

OCDE :

Merci, monsieur le président. Je vais essayer d'être bref parce que je sais que nous voulons tous déjeuner, mais comme ce thème a fait partie de l'avis du GAC pendant trois ans, je crois qu'il faut rappeler à tout le monde ce que nous demandons ici.

Nous cherchons une protection permanente pour les sigles, les acronymes, pour le premier et le deuxième

niveau des OIG. C'est un groupe relativement petit, je crois que ce sont moins de 200 organisations et ces protections sont importantes pour deux raisons.

La première, il faut protéger nos sigles au sein du DNS et cela nous permet justement de jouer notre rôle. Beaucoup d'OIG ne sont connues pratiquement que par leur sigle. Ces sigles et ces acronymes sont essentiels pour leur efficacité, leur identité. En même temps, nous avons des ressources limitées provenant des fonds publics, donc s'il y a du temps et de l'argent consacrés à éviter les usages frauduleux des noms de domaines, c'est quelque chose qui porte préjudice à notre mission de service public.

D'autre part, les protections ont été mal établies par des entités au sein du DNS. Pour compléter un peu ce que Thomas a dit, les protections du premier et du deuxième niveaux existent depuis 2013, dans une liste réservée, elles vont être conservées de la sorte dans cette liste pour le premier et le deuxième niveaux.

Nous avons l'occasion ici de prouver que le modèle multipartite fonctionne bien, même s'il n'y a pas eu de résolution claire pour ceci. Le GAC a émis des avis très clairs en ce sens pendant les trois derniers jours et nous

espérons que les OIG pourront aider le conseil d'administration à mettre cet avis en œuvre.

Nous vous serons très reconnaissants si le communiqué prend note du soutien continu du GAC sur ce thème en demandant au conseil d'administration de donner son soutien à ces protections au premier et deuxième niveaux, qu'ils tiennent compte des ressources limitées des OIG, ainsi que de leur statut unique dans la législation internationale jusqu'à ce que nous ayons eu résolution permanente.

ETATS-UNIS :

Excusez-moi de prendre la parole, je voulais tout juste dire que nous pouvons être d'accord avec la déclaration du représentant de l'OCDE. Je crois que nous, au sein du GAC, avons été très fermes dans nos commentaires, mais je voulais aussi rassurer tout le monde et je regarde maintenant la personne qui occupe la présidence en ce moment, en ce sens que nous avons fait de gros progrès. Le NGPC a été bien disposé à répondre aux soucis exprimés par le GAC et par les OIG. Nous croyons que nous avons lutté dans une bataille très difficile mais nous avons montré un bon exemple de solide collaboration et toutes sortes d'exercices éducatifs pour toutes les

parties, y compris pour les collègues de la GNSO avec qui nous avons interagi. La GNSO se considère elle-même la source de toutes les politiques des nouveaux gTLDs et ceci a été une expérience d'apprentissage pour eux aussi pour comprendre comment nous, les gouvernements, nous voyons les OIG. Je crois que nous pouvons finir sur une note positive.

Nous avons déjà proposé aux Etats-Unis une voie pour avancer depuis la réunion de Toronto en 2012, j'espère que nous pourrons proclamer la victoire lors de cette réunion sous peu.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Pour conclure sur la question soulevée par l'OCDE, est-ce que nous devons ajouter un paragraphe dans le communiqué sur cette question ? Et si c'est le cas, quel devrait en être le contenu ? Je vous prie de me présenter vos avis à cet égard.

ETATS-UNIS :

Merci, monsieur le président. Je n'ai pas de problème avec la proposition du représentant de l'OCDE. Il se peut que ce soit un peu répétitif au bout de trois ans, mais je

pense que nous sommes en train de pousser une porte déjà entrouverte.

Je veux vous rappeler que nous avons fait de gros progrès, que la bonne volonté est vraiment présente et si nous communiquions les choses autrement, nous pourrions peut-être donner l'impression que nous ne transmettons le message de façon efficace. Il faudrait peut-être dire que nous avançons et espérons trouver une solution à ce problème.

THOMAS SCHNEIDER :

Pensez-vous que c'est bien, l'OCDE ?

OCDE :

Oui, nous avons travaillé de bonne foi. Nous ne voulions pas suggérer ou faire comprendre que notre type de résolution pouvait être autre chose. Nous voulons donc une phrase positive dans le communiqué.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Donc ce qui sera votre version préliminaire, je vous demande de l'envoyer au secrétariat pour qu'on puisse l'inclure dans la première version préliminaire du communiqué. Faites-le dès que vous l'aurez. Merci.

Je voudrais conclure car nous avons encore un point à aborder. C'est un point qui se répète mais qui est très important.

Si personne ne demande la parole sur les OIG, j'aimerais consacrer le reste du temps à aborder le point 11 de l'ordre du jour, .AFRICA. Bien entendu, il y a la Commission de l'Union Africaine qui va faire la présentation de cette question pour pouvoir commencer notre débat.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci. Avant de passer la parole à Alice qui va faire son intervention, en premier lieu je voulais m'excuser d'aborder ce thème de manière répétée, parce que tel qu'on l'a dit hier, j'aimerais que l'on me dise - si vous êtes vraiment fatigués de .AFRICA, je veux dire nous aussi nous sommes fatigués, nous voulons trouver une solution à la question et nous voulons que la voie à suivre soit claire pour toutes les parties concernées afin de prendre les décisions appropriées.

Voilà donc mon introduction. Ce n'est qu'une mise à jour de tout ce qui a été fait jusqu'ici pour trouver finalement une solution, pour faciliter une solution.

Il y a eu un témoignage présenté au panel de révision et là il y a eu des incohérences. Tout spécialement, quelqu'un qui fait une déclaration sous serment et on a trouvé que la Commission Economique des Nations Unies aurait apporté son soutien aux participants et que cette lettre pourrait être utilisée. C'est-à-dire que 60% de soutien est demandé au continent et cette lettre pourrait être utilisée.

Je ne vois pas comment un organe des Nations Unies peut agir au noms des états d'Afrique, c'est un non-sens. On peut dire que n'importe qui peut donner une lettre au nom du Portugal, c'est ridicule.

Si le panel peut accepter ce type de déclaration, alors il n'a rien compris. C'est la raison pour laquelle hier, le panel a invité les parties impliquées ou concernant. Il faut pouvoir comprendre comment l'Etat peut fonctionner avant de prendre une décision.

Deuxièmement, les ministres, lors de leur réunion du mois de septembre, ont décidé qu'il n'y aurait pas de soutien pour les nouveaux candidats à travers cet organe, la Commission des Nations Unies pour l'Economie de l'Afrique.

Ensuite, l'une des questions soulevées spécifiquement par le Kenya comme pays qui pourrait éventuellement avoir quelque chose contre le processus, je crois qu'hier aussi j'ai montré une lettre des ministères de l'éducation et de la communication du Kenya disant la position du Kenya par rapport au .AFRICA et apportant son soutien à la Commission de l'Union Africaine.

En dernière instance, les ministres ont demandé à tous ceux participant à ce processus d'accélérer la solution de .AFRICA.

.AFRICA n'est pas commercial, cela a trait à un programme pour le développement économique de toute l'Afrique. Comment dire, ce n'est pas une candidature quelconque, c'est un programme pour tout le continent, pour vraiment pouvoir contribuer à toutes ces questions.

Je crois que ceci est apparu au mauvais moment pour ce qui est de la transparence, de la responsabilité, etc., mais il faut progresser sur la question. Voilà donc, je vais demander à ma collègue de nous donner tous les détails liés à la Commission de l'Union Africaine et .AFRICA.

ALICE MUNYUA :

Merci de nous donner l'occasion de présenter la question ici, dans cette salle.

En ce qui concerne la lettre envoyée, en fait il y en a deux.

Il y en a une qui devait être partagée avec la liste de diffusion du GAC car elle était liée à la sensibilisation par certains collègues. L'autre nous a donné les fondements pour l'avis du GAC.

A notre avis, la procédure de l'avis du GAC est très bien établie dans le guide de candidature. Les collègues du GAC à Beijing ont accepté de donner leur soutien aux préoccupations manifestées par la Commission de l'Union Africaine et les états membres avant le développement de l'avis spécifiquement lié au soutien des gouvernements sur .AFRICA. Le GAC, en tant que collectif, visant à déterminer que cette objection n'avait pas été présentée par les états membres et la Commission de l'Union Africaine était l'organe approprié, alors on a décidé de faire cela par consensus. Cela devait être fait avant la période d'objection, et cela a été inclus dans le guide de candidature et a trait également aux procédures qui étaient très claires à ce moment-là. On a donné un avis qui avait trait au mécanisme fourni par le nouveau guide de candidature.

Contrairement à ce qui a été dit, nous avons donné les fondements suffisants pendant très longtemps et l'avis de Beijing par consensus, c'est-à-dire a décidé de tous ces fondements.

Il y a les principes des gTLDs qui datent de 2007, il y a des lettres au conseil d'administration, il y a aussi une lettre datée de 2009, la feuille de route du GAC et aussi les alertes précoces du GAC – 17 alertes précoces – qui sont venues du continent africain.

En réponse à cette lettre spécifiquement, la lettre venue de la présidence du conseil d'administration à notre présidence, alors on demande aux collègues de penser à une réponse qui tienne compte de ces fondements, qui tienne compte des processus historiques, qui réitère ces fondements qui n'ont peut-être pas été inclus dans le communiqué de Beijing mais qui existaient et continuent d'exister, et qui réitère que cet avis du communiqué de Beijing est toujours en vigueur.

On demande aussi aux collègues d'inclure ce point dans l'ordre du jour pour la réunion de mercredi matin avec le conseil d'administration de l'ICANN et qu'ils incluent également quelques mots dans le communiqué.

Merci beaucoup.

Je suis d'accord avec le fait que du point de vue du GAC, nous avons débattu ce matin de l'efficacité de l'avis du GAC. Notre avis a été donné. La question, maintenant, est de dire si ça a été vraiment efficace ou non, parce qu'il semblerait qu'il faudra donner un nouvel avis sur la même question. Je crois que c'est le moment pour que nous, en tant que GAC, nous signalions de manière plus efficace, plus ferme notre point de vue en tant que GAC, que nous voulons que l'avis soit respecté pour que la question puisse être résolue dès que possible.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Monsieur, s'il-vous-plaît.

KENYA :

Merci, monsieur le président. Je suis Michael Katundu, je représente le Kenya.

La Commission de l'Union Africaine, Alice Munyua et la Namibie ont parlé de quelque chose que je soutiens et je veux que la question soit résolue dès que possible. Tout le monde a vu la lettre du ministre des TIC du Kenya clarifiant la position du Kenya sur la question. Nous espérons bien qu'il n'y a plus de confusion, nous

espérons pouvoir avancer, nous attendons la délégation de ce .AFRICA. Le gouvernement du Kenya est disposé à clarifier toute question qui ne serait toujours pas claire dans la lettre. Voilà donc pourquoi je soutiens les propos de mes collègues. Je veux résoudre la question dès que possible et je crois qu'il existe le besoin de donner un avis et d'avoir un registre de toutes les délibérations et d'avoir tout rassemblé, pour qu'il n'y ait plus de confusion avec le conseil d'administration et qu'il puisse rendre compte du sérieux avec lequel il prend cet avis.

ETATS-UNIS :

Merci à tous les collègues de la Commission de l'Union Africaine et au reste des représentants de la région de partager leur vision à cet égard.

Vous avez parlé du besoin d'avoir des fondements pour l'avis du GAC. Je crois que dans le guide de candidature, il n'y a pas d'exigence là-dessus. Le Royaume-Uni a dit qu'il fallait fournir des fondements pour éviter les confusions et savoir quelles sont nos intentions.

A la réunion de Beijing, si je me rappelle bien, c'est une des premières objections du GAC, et je crois que selon ce dont je me rappelle, il y avait eu une entente assez importante quant au fait que la candidature n'avait pas

été soutenue par la Commission de l'Union Africaine, et ainsi elle ne respectait pas les exigences du guide de candidature.

Je crois que c'est un thème sensible. Il y a eu de la sensibilité du fait du partage de certains courriers électroniques mais il y a une partie du document confidentiel qui a trait aux échanges sur .AFRICA et je ne sais pas si cela pourrait être copié et envoyé à l'administration, au conseil d'administration de l'ICANN, parce que c'est à eux de répondre à ce que le panel de révision indépendant a demandé.

Il devrait y avoir une évaluation initiale qui a été perdue, pour ainsi dire, parce qu'il y a eu une objection présentée. Je crois que s'il semblerait qu'il va y avoir une période élargie, on pourrait peut-être dire aux membres de la communauté de l'Union Africaine de le dire rapidement. Je ne sais pas si on peut le faire, mais il faut pouvoir documenter les fondements pour l'objection et l'avis du GAC.

J'apporte donc mon soutien à la question et je suggère d'envoyer au conseil cette partie de la réunion.

THOMAS SCHNEIDER :

Avant de passer à l'Indonésie, je veux répondre à deux choses.

Si je me souviens bien, ce n'est pas une lettre mais un courriel du département juridique de l'ICANN pour présenter cet échange. Alors il faudrait donner une réponse formelle. Ma réponse a été verbale et informelle, mais bien entendu il faut une réponse formelle, et corrigez-moi si je me trompe, mais nous n'allons pas faire connaître les courriers internes du GAC. On peut suivre cependant la suggestion des Etats-Unis et donner l'information nécessaire au traitement de ce cas-ci dans la réponse à l'autre lettre où l'on parle des fondements, etc. Ça c'est pour la moitié de la question.

Pour l'autre moitié, cela a trait à la réponse que nous, nous devons donner au conseil, à la lettre reçue de Steve Crocker et on a une réponse de la Commission de l'Union Africaine qui a été partagée avec le GAC. Je ne sais pas, je crois que c'était le 1^{er} octobre, il y a deux semaines environ, où je vois le soutien pour pouvoir continuer à traiter la question et essayer d'inclure les fondements qui étaient donnés auparavant et mentionner également que nous suivons les procédures établies dans le guide de candidature en toute bonne foi et que les fondements n'avaient pas été donnés dans le communiqué parce

qu'on avait donné uniquement le résultat final de la décision. Mais on pense que le panel voit l'histoire et pas seulement la dernière communication. Je ne sais pas, il faudrait débattre de comment formuler la question mais signaler d'une manière ou d'une autre que nous avons accompli notre tâche dûment et que nous considérons que cette question est déjà résolue en ce qui nous concerne.

Voilà donc ma proposition concrète et je demanderai à la Commission de l'Union Africaine de nous aider dans la rédaction de la première version préliminaire du texte. Nous allons travailler, nous les autorités, avec vous avant de l'envoyer, bien entendu, au conseil de l'ICANN, si vous êtes tous d'accord. Vous avez des objections ?

Parce que sinon je crois que nous méritons un déjeuner. Le Royaume-Uni ? Pardon, l'Indonésie, puis le Royaume-Uni. Je vous prie d'être brefs.

ROYAUME-UNI :

Evidemment, je ne veux pas arriver en retard à notre déjeuner, bien sûr.

Je veux dire que mardi, à 12 :30, nous allons nous réunir, certains membres du GAC, et que dans notre ordre du

jour, il y a la question suggérée par la Commission de l'Union Africaine. Il y a aussi une réunion avec les collègues du Commonwealth où il y aura le Secrétaire Général des communications du Commonwealth et ce thème sera inclus à l'ordre du jour.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai oublié l'Indonésie, je m'excuse.

INDONESIE : Aucun problème, Thomas, on se connaît depuis longtemps.

Nous sommes d'accord avec la candidature de .AFRICA, mais ces problèmes se sont déjà répétés à plusieurs reprises.

Je crois qu'au début 2014, on a parlé de .SPA à Singapour. Je crois que madame la présidente était là à ce moment-là, j'ai oublié son nom. Puis sous votre présidence, nous avons eu un échange assez vif sur .SPA.

A ce moment-là, on a également eu le rejet de l'Union Européenne, je crois qu'alors on a quitté très tard parce que la réunion a duré plus de trois heures, mais en définitive on a pu en finir avec .SPA. Je ne sais pas, je ne

me souviens pas si on a dû consulter les capitales, mais à ce moment-là, on a trouvé une solution et on a résolu le problème de .SPA de façon appropriée. Alors je crois que nous pouvons faire de même pour .AFRICA. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous invite à prendre le déjeuner. On se retrouve encore une fois ici à 14 heures pile. Merci.

Nous reprendrons le travail de l'après-midi avec la question des sauvegardes à 14 heures pile. C'était juste pour vous rappeler cela. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]